



Commission européenne

Le partenariat stratégique entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes: **un engagement commun**



Les limites indiquées sur ces cartes n'impliquent ni que la Commission européenne exprime un jugement sur le statut juridique d'un quelconque territoire, ni qu'elle avalise ou accepte ces limites.

Sommet de Lima: <http://ec.europa.eu/world/lac/index.htm>

Commission européenne

Direction Générale des relations extérieures

Direction Amérique Latine

B-1049 Bruxelles

Tel. (32-2) 299 11 11

Fax (32-2) 2 299 39 41

Internet: http://ec.europa.eu/external_relations/index.htm

**Europe Direct est un service destiné à vous aider
à trouver des réponses
aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne.**

Un numéro unique gratuit (*):

00 800 6 7 8 9 10 11

(*) Certains opérateurs de téléphonie mobile ne permettent pas l'accès aux numéros 00 800 ou peuvent facturer ces appels.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 2008

ISBN 978-92-79-06423-4

© Communautés européennes, 2006

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Printed in Belgium

IMPRIME SUR PAPIER BLANCHI SANS CHLORE



Commission Européenne

Le partenariat stratégique entre l'Union européenne,
l'Amérique latine et les Caraïbes: **un engagement commun**



Table des matières

1. Introduction	5
2. Contexte des relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes	6
2.1. Historique d'un engagement politique commun	7
2.2. Coopération au développement	8
2.2.1. Nouvelles perspectives financières 2007-2013 – l'instrument de coopération au développement (ICD) et le nouvel exercice de programmation	8
2.2.2. Fonds Européen de Développement (FED): le nouvel exercice de programmation 2008-2013	8
2.2.3. La Banque Européenne d'Investissement (BEI)	9
2.3. Commerce et investissement UE-ALC	11
3. Sommets UE-ALC: le partenariat stratégique	14
3.1. Le processus des sommets UE-ALC	14
3.2. Le chemin parcouru de Vienne à Lima	15
3.3. Enjeux et objectifs du sommet de Lima	17
4. Enjeux thématiques du partenariat stratégique	19
4.1. Cohésion sociale	19
4.2. Intégration régionale	20
4.3. Promotion du multilatéralisme	21
4.4. Respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit: des valeurs partagées	22
4.5. Environnement / Changement climatique / Énergie	22
5. Dialogues spécialisés: les relations sous-régionales et bilatérales	24
5.1. L'UE et la Communauté Andine	24
5.2. L'UE et l'Amérique Centrale	27
5.3. L'UE et le Mercosur	29
5.4. L'UE et les Caraïbes	32
5.5. L'UE et le Mexique	37
5.6. L'UE et le Chili	40
5.7. L'UE et le Brésil	43

6. Aide humanitaire de l'UE à l'Amérique latine et aux Caraïbes	44
6.1. Solidarité européenne avec les victimes de catastrophes	44
6.2. Préparation aux catastrophes	45
7. Conclusion	46

1. Introduction



© PANCOS

L'Union européenne (UE) et l'Amérique latine et les Caraïbes (ALC) sont des alliés naturels en raison de leurs liens historiques, culturels et économiques étroits, mais également en raison de la convergence de plus en plus marquée de leurs valeurs et principes fondamentaux. Un même engagement envers les droits de l'homme, la démocratie, la bonne gouvernance, le multilatéralisme et la cohésion sociale ainsi que la volonté de coopérer pour atteindre ces objectifs, unissent ces deux régions et en font de parfaits partenaires pour relever les défis mondiaux.

Les sommets des chefs d'État et de gouvernement qui se sont tenus régulièrement au cours des dix dernières années ont facilité et renforcé la coopération et le dialogue entre les deux régions. Le 5^e sommet UE-ALC prévu à Lima (Pérou) les 16 et 17 mai 2008 sera une

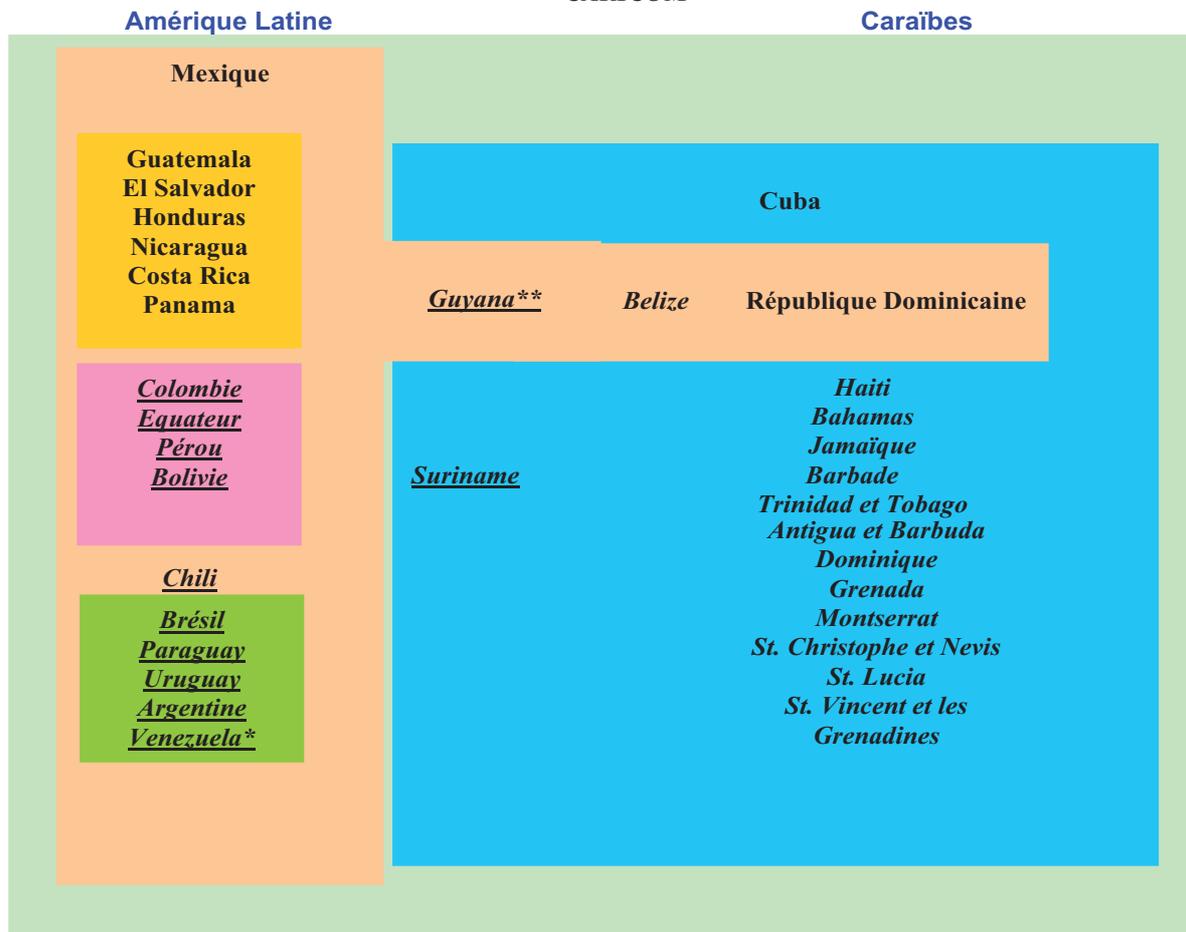
nouvelle occasion de consolider ce partenariat. Il abordera les grands enjeux actuels avec franchise et ouverture, et il fera le point des développements intervenus récemment dans les deux régions. Le sommet sera également l'occasion de conférer davantage de visibilité à l'importante coopération entre les deux partenaires, et d'analyser les actions et politiques adoptées dans le cadre du partenariat stratégique UE-ALC.

La présente brochure définit le cadre de ce partenariat stratégique, à savoir le contexte dans lequel il s'inscrit et ses développements les plus récents. Les chapitres, structurés par thème et par entité géographique, se concentrent sur les composantes les plus importantes du partenariat et sur son évolution. Ils décrivent également les relations politiques, commerciales et de coopération entre l'UE et chacune des sous-régions.

2. Contexte des relations entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes

Les groupements régionaux et institutionnels dans la zone Amérique latine-Caraïbes

	Pays participants au Sommet de Lima
	Pays membre du Groupe de Rio
	Pays d'Amérique Centrale
	Pays membres de la Communauté andine
	Pays membres du MERCOSUR
Tous les pays soulignés sont membres de la Communauté Sud-américaine des Nations	
	Pays membres du CARIFORUM
<i>Tous les pays en italique sont membres du CARICOM¹</i>	



* Le 7.12.2005 (Décision Mercosur 28/05), les pays du Mercosur ont officiellement accepté la demande d'adhésion du Venezuela au Mercosur. Depuis cette date, en tant que pays candidat, le Venezuela bénéficie du statut "d'observateur actif" (droit de participer et d'intervenir à toutes les réunions formelles, sans droit de vote). L'adhésion pleine du Venezuela dépend toujours de la ratification de tous les États membres du MERCOSUR. Le Brésil et le Paraguay ne l'ont pas encore ratifié. Le Venezuela a quitté la Communauté andine en Avril 2006.

** Guyana représente les autres pays des Caraïbes au Groupe de Rio.

1. CARICOM est une association d'Etats souverains, à l'exception de Montserrat, qui est un territoire d'outre-mer et qui ne participe pas au Sommet de Lima.

2.1. Historique d'un engagement politique commun

Dans un environnement international en rapide mutation, l'Europe, l'Amérique latine et les Caraïbes – qui représentent avec un milliard environ de citoyens un quart de l'ensemble des États formant le système international – apparaissent comme des partenaires naturels lorsqu'il s'agit de promouvoir les valeurs et principes qu'elles partagent. S'appuyant sur les relations de longue date entre les deux régions, l'Union européenne (UE) a créé et consolidé ses liens avec l'Amérique latine depuis les années 60, et avec les Caraïbes (ALC) depuis les années 70. Les relations politiques et économiques entre les deux régions ont considérablement évolué au cours des trente dernières années par suite de la négociation et de la conclusion d'un réseau d'accords qui, couvrant un large éventail de domaines (association, dialogue politique et coopération, partenariat économique, etc.), ont rapproché davantage encore les pays concernés. Initié lors du premier sommet des chefs d'État et de gouvernement des deux régions, tenu à Rio en 1999, et consolidé à Madrid en 2002, à Guadalajara en 2004 et à Vienne en 2006, le partenariat stratégique UE-ALC reflète la convergence de plus en plus marquée des intérêts et des valeurs, ainsi que le souhait des deux parties de poursuivre à l'avenir la consolidation et le renforcement de leurs relations.

Communication de la Commission européenne: «Un partenariat renforcé entre l'Union européenne et l'Amérique latine»⁽¹⁾

Afin de donner une nouvelle impulsion aux relations UE-Amérique latine et de souligner la détermination de l'Union européenne de renforcer le partenariat UE-ALC, la Commission européenne a adopté en 2005, sous la forme d'une communication au Conseil et au Parlement européen, un document de politique qui a été largement soutenu par les deux institutions et qui contenait une série de recommandations visant à renforcer le dialogue et la coopération entre les deux régions afin qu'ensemble, elles puissent faire face aux nouveaux défis planétaires. La stratégie et les actions ainsi révisées de la Commission européenne à l'égard de l'Amérique latine veilleront, au cours des prochaines années, à:

- mieux cibler le dialogue politique entre les deux régions;
- stimuler les échanges économiques et commerciaux; favoriser l'intégration régionale par la création d'un réseau d'accords d'association couvrant l'ensemble des pays de la région;

- contribuer à la mise en place d'un cadre stable et prévisible pour attirer les investissements européens;
- développer les dialogues concernant la cohésion sociale et l'environnement;
- remédier aux inégalités et adapter la politique de développement et d'aide en tenant mieux compte de la situation réelle de l'Amérique latine;
- maintenir l'engagement à soutenir les des pays d'Amérique latine dans la lutte contre la drogue et la corruption;
- renforcer la gouvernance démocratique; et
- améliorer la compréhension mutuelle par l'éducation et la culture.

Stratégie de l'UE à l'égard des Caraïbes⁽²⁾

La Commission européenne a adopté en mars 2006 une communication relative à la stratégie communautaire envers les Caraïbes, qui constitue le cadre des futures relations UE-Caraïbes dans le domaine politique, économique et du développement. La stratégie de l'UE pour les Caraïbes s'articule autour d'une vision de l'avenir fondée sur une tradition de valeurs communes, parallèlement à l'optimisation des possibilités offertes par l'accord de Cotonou.

La communication propose un nouveau partenariat renforcé entre l'UE et les Caraïbes comprenant une série d'éléments interdépendants:

- un partenariat politique fondé sur des valeurs communes, et en particulier sur une bonne gouvernance efficace en tant qu'élément indispensable à la consolidation de la démocratie et au respect des droits de l'homme; un appui institutionnel et la promotion de la transparence et de l'échange d'information afin de lutter contre la corruption et les pratiques financières et commerciales malhonnêtes constitueront deux composantes essentielles de la stratégie envisagée;
- un examen des points forts et des points faibles sur le plan économique et environnemental en mettant l'accent sur le soutien à l'intégration régionale et à la constitution du marché, sur l'amélioration de la compétitivité et sur le renforcement des capacités de la région à gérer les catastrophes naturelles (réduction des risques, préparation, alerte précoce, prévention et atténuation);
- la promotion de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté, y compris la lutte contre le VIH/sida, le renforcement des systèmes de soins de santé, et la lutte contre les drogues illicites.

⁽¹⁾ COM (2005) 636 final du 8 décembre 2005: http://ec.europa.eu/external_relations/la/doc/com05_636_fr.pdf

⁽²⁾ http://ec.europa.eu/development/geographical/regionscountries/eucaribbean_fr.cfm

2.2. Coopération au développement

2.2.1. Nouvelles perspectives financières 2007-2013 – l'instrument de coopération au développement (ICD) et le nouvel exercice de programmation

Premier bailleur de fonds en Amérique latine et aux Caraïbes, l'Union européenne (Commission européenne et États membres) a choisi le partenariat et insiste sur l'importance d'un dialogue sur les politiques avec les pays de la région.

Le principal instrument juridique régissant la coopération de la Communauté européenne avec l'Amérique latine pour la période 2007-2013 est l'instrument de financement de la coopération au développement⁽³⁾ ou ICD, qui comprend cinq programmes géographiques (Amérique latine, Asie, Asie centrale, Moyen-Orient et Afrique du Sud) et cinq programmes thématiques (investir dans les ressources humaines; environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie; rôle des acteurs non étatiques et des autorités locales dans le développement; sécurité alimentaire et migrations et asile). L'ICD fixe des enveloppes financières pour chacun de ces programmes, ainsi qu'une dotation indicative pour chacune des régions. En ce qui concerne l'Amérique latine, le montant total s'élève à de 2 690 millions d'euros pour la période 2007-2013. Des fonds supplémentaires sont disponibles pour la promotion de la démocratie et les droits de l'homme, entre autres⁽⁴⁾, au titre de l'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme.

L'ICD s'inscrit dans le cadre du Consensus Européen pour le Développement⁽⁵⁾, dont l'objectif premier est l'éradication de la pauvreté dans les pays et régions partenaires dans le contexte du développement durable, notamment la réalisation des objectifs du Millénaire, ainsi que la promotion de la démocratie, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme et de l'État de droit. L'ICD permet une approche différenciée en fonction des conditions propres à chaque pays, et vise à accroître l'efficacité de l'aide. Les aspects transversaux (tels que la sauvegarde de l'environnement ou l'égalité entre les hommes et les femmes) sont également intégrés dans tous les projets de coopération.

Conformément aux dispositions spécifiques de l'ICD concernant l'Amérique latine et aux conclusions du

sommet UE-ALC tenu à Vienne en 2006, deux domaines prioritaires d'intervention ont été principalement retenus pour les activités menées dans la région au cours de la période 2007-2013 sur la base des besoins et des enseignements d'expériences antérieures de coopération. Il s'agit de la promotion de la cohésion sociale et du soutien à l'intégration régionale. L'ICD fait également de la gouvernance, de l'enseignement supérieur et du développement durable des domaines prioritaires de la coopération avec l'Amérique latine.

En vertu des dispositions de l'ICD, la Commission a adopté 21 documents de programmation (17 documents de stratégie par pays, 3 documents de stratégie régionale concernant le Mercosur, la Communauté andine et l'Amérique centrale, et un document régional pour l'Amérique latine)⁽⁶⁾. L'exercice actuel de programmation de la Commission vise également à favoriser un dialogue plus étroit sur les politiques à mener en Amérique latine, en agissant au niveau le plus adéquat (national et régional) et en tenant compte des spécificités des pays et régions concernés.



Rénovation de la route nationale 3, Haïti

2.2.2. 10^e Fonds européen de développement (FED): le nouvel exercice de programmation 2008-2013

Le nouvel exercice de programmation 2008-2013 constitue un engagement politique majeur de la part de l'UE à l'égard des Caraïbes. Le soutien budgétaire général, considéré comme le mode le plus efficace de fourniture de l'aide, y occupera une place prioritaire. Le 10^e FED réserve un total de 760 millions d'euros environ à la dotation nationale et régionale, et une allocation supplémentaire est possible, en ce qui concerne les programmes nationaux, sous la forme d'une tranche incita-

⁽³⁾ Règlement (CE) n° 1905/2006 du Parlement européen et du Conseil portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement.

⁽⁴⁾ L'instrument de stabilité et l'instrument de coopération pour la sûreté nucléaire sont les deux instruments supplémentaires et complémentaires à l'ICD qui couvrent également la région.

⁽⁵⁾ «Le Consensus Européen pour le Développement»: déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission (14820/05).

⁽⁶⁾ Pour de plus amples informations, tous les documents de stratégie peuvent être consultés sur: http://ec.europa.eu/external_relations/sp/index.htm



© Délégation CE

Construction de systèmes de captation d'eau pour la consommation et l'irrigation. Altiplano d'Oruro et Cochabamba, Bolivie

tive plafonnée à 25% et liée à la gouvernance – ce qui représente une allocation par habitant de 31 euros environ. En intervenant à différents niveaux, y compris le niveau régional et sous-régional, les programmes visent à contribuer à un développement et une coopération économiques durables en poussant plus loin l'intégration régionale et en favorisant le développement des échanges, la compétitivité et l'amélioration de la productivité.

Les programmes dans les documents de stratégie par pays (DS) visent à la fois le secteur privé et le secteur public. Les domaines de concentration de l'aide sont la gouvernance et la compétitivité, l'infrastructure/interconnectivité, le soutien budgétaire macroéconomique et la réduction de la pauvreté. Les secteurs hors concentration couvrent des activités liées à la gouvernance, de même que le renforcement des capacités dans la perspective du nouvel Accord de Partenariat Économique (APE).

L'allocation régionale destinée aux Caraïbes au titre du 10^e FED s'élève à 132 millions d'euros plus une tranche de 25% (soit 33 millions d'euros) pour une assistance commerciale supplémentaire dans le cadre de l'APE – ce qui représente un total de 165 millions d'euros contre une allocation régionale correspondante de 57 millions d'euros au titre du 9^e FED. Le program-

me régional sera fortement orienté vers la mise en œuvre de l'APE.

Enfin, les Caraïbes bénéficieront, toujours au titre du 10^e FED, de toute une série de programmes intra-ACP dans des domaines tels que l'infrastructure, la culture, la prévention des catastrophes naturelles, etc. La région des Caraïbes devrait également bénéficier de l'engagement pris par l'UE d'augmenter son aide au commerce à hauteur de 2 milliards d'euros par an à l'horizon 2010.

2.2.3. La Banque Européenne d'Investissement (BEI)

La Banque Européenne d'Investissement a été créée en 1958 par le Traité de Rome en tant qu'institution de financement à long terme de l'Union européenne. La BEI prête des fonds au secteur public et au secteur privé pour des projets présentant un intérêt pour l'Europe, en ce compris l'aide aux petites entreprises, des programmes en faveur de l'environnement, la recherche, le développement et l'innovation, les transports et l'énergie.

La BEI en Amérique latine

Le nouveau mandat extérieur de la BEI prévoit un volume total de prêts s'élevant à 27,8 milliards d'euros pour la période 2007-2013 (7 ans) dont 2,8 milliards

sont réservés à l'Amérique latine. C'est la première fois qu'une disposition distincte est prévue pour l'Amérique latine, et le montant est de quelque 70% par rapport au mandat précédent – attestant ainsi de la demande traditionnellement importante d'activités de la BEI dans cette région.

Les objectifs des activités de prêt de la BEI en Amérique latine vont être progressivement alignés sur la stratégie de coopération de l'UE dans la région. La BEI va étendre ses activités à un plus grand nombre de pays de la région, y compris les pays les moins prospères. Le financement de la BEI dans les pays d'Amérique latine devrait, dans le droit fil des objectifs de l'Union, se concentrer sur les projets liés à la sauvegarde de l'environnement (y compris l'atténuation des effets des changements climatiques) et à la sécurité énergétique, et sur le maintien de la présence de l'UE au travers d'investissement direct étranger et d'un transfert de technologie et de savoir-faire. Les activités de la BEI en Amérique latine devraient également contribuer à promouvoir l'intégration régionale, et plus particulièrement l'interconnectivité dans la région.

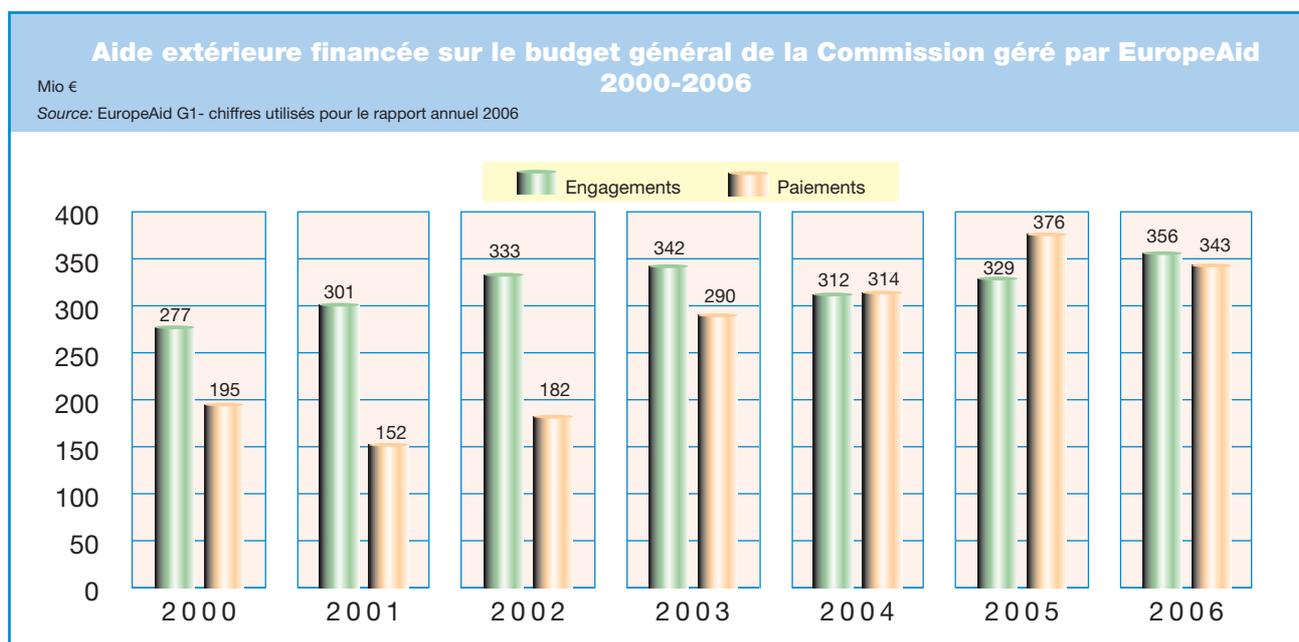
La BEI dans les Caraïbes

Dans les Caraïbes, la BEI opère dans le cadre de l'accord de partenariat de Cotonou (et de la facilité d'investissement financée par le FED, qui lui est associée), signé le 23 juin 2000 entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'UE. Une décision du Conseil du 27 novembre 2001 couvre l'investissement dans les pays et territoires d'outre-mer (PTOM), parmi lesquels plusieurs territoires situés dans les Caraïbes. Des fonds sont également mis à disposition dans les États ACP et les PTOM au titre des ressources propres de la Banque.

La facilité d'investissement vise principalement à promouvoir l'objectif de l'accord de Cotonou, de réduction de la pauvreté dans les États ACP, en favorisant une croissance économique soutenue et le développement du secteur privé. Deux secteurs sont prédominants dans les Caraïbes: les projets d'infrastructure (généralement cofinancés avec d'autres institutions de financement du développement) et le soutien du secteur financier (coopération avec des intermédiaires financiers tels que les institutions financières locales et des fonds propres privés dans le double objectif d'étayer le développement du secteur financier et de financer des projets de moindre envergure impliquant des petites et moyennes entreprises (PME)).

Les activités de la BEI dans les Caraïbes depuis le démarrage de la facilité d'investissement en 2003 se sont concrétisées par des projets dans les secteurs de l'énergie (sources renouvelables en particulier), des services et du transport, et par un appui à la micro-finance, aux fonds propres privés et aux prêts aux PME, tirant parti de l'éventail complet des instruments financiers offerts par la facilité d'investissement (dette, prises de participations et garanties). Les lignes de crédit octroyées à des intermédiaires financiers agréés ou par le biais de capital-risque et de fonds de développement représentent la majeure partie du portefeuille de la BEI dans les Caraïbes (40%). Les projets concernant l'énergie, l'eau et l'environnement en représentent un peu plus de 30%.

Le portefeuille actif total des investissements et prêts de la BEI dans les Caraïbes au titre de l'accord de Cotonou et des conventions de Lomé qui l'ont précédé s'élève actuellement à 294 millions d'euros, soit 11% de l'ensemble du portefeuille ACP de la Banque.

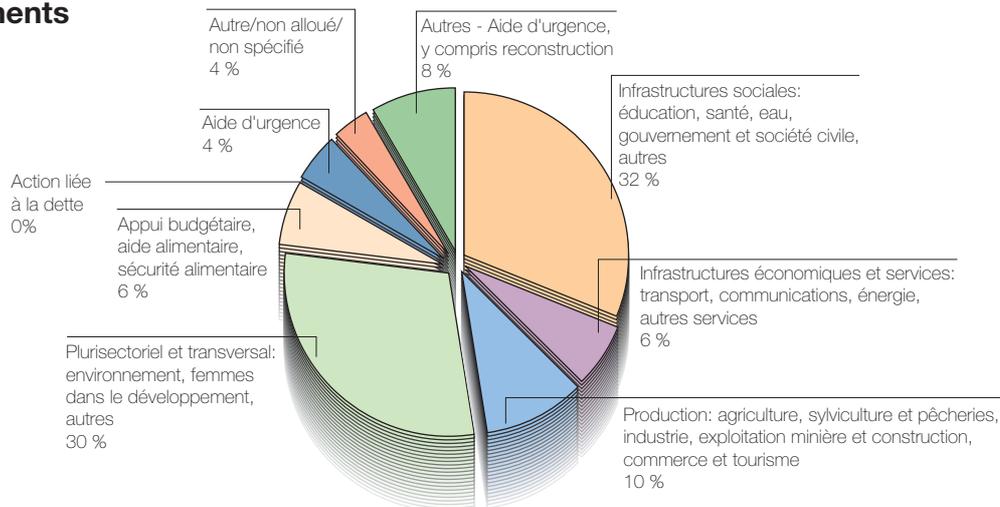


Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission géré par EuropeAid en 2006

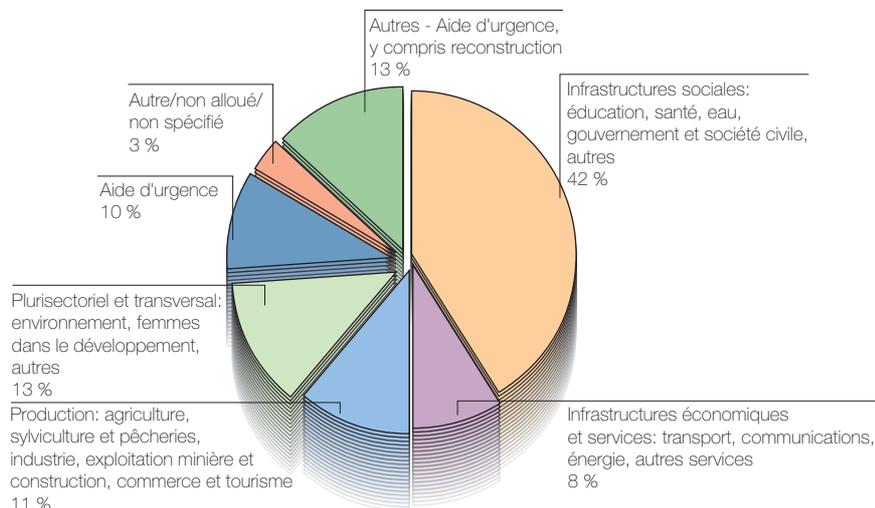
Mio EUR

source : EuropeAid G1- chiffres utilisés pour le rapport annuel 2006

Engagements



Paiements

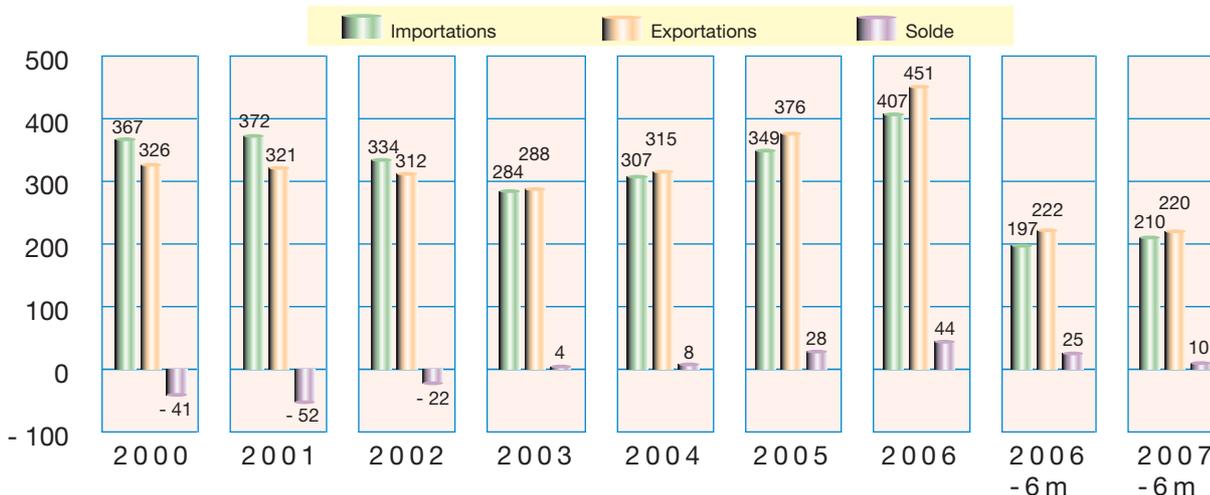


2.3. Commerce et investissement UE-ALC

Commerce de l'Amérique latine et des Caraïbes avec le monde (sauf intra Amérique latine et Caraïbes)

Milliards Eur

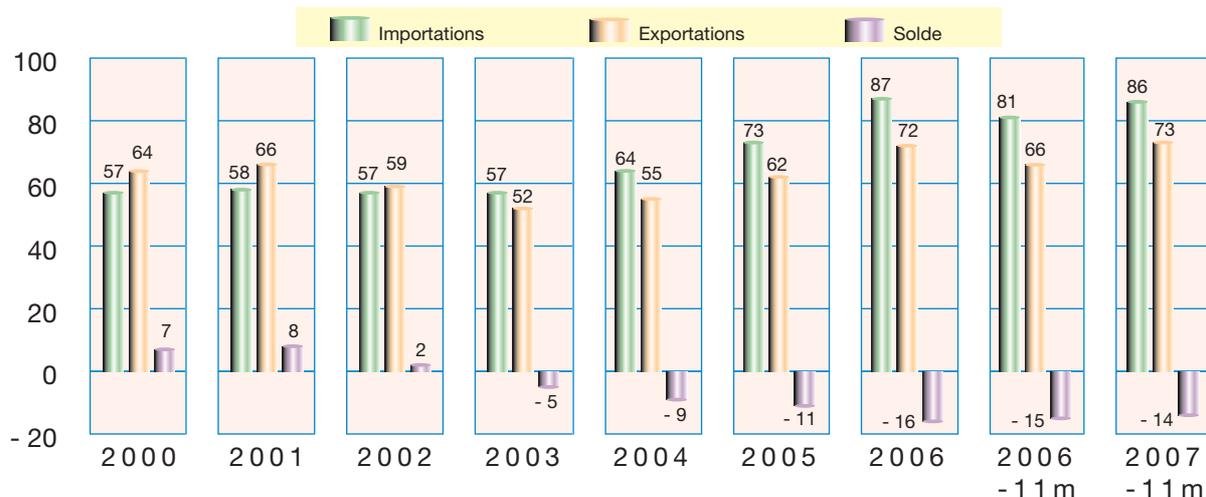
Source: FMI



Commerce UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes

Milliards Eur — UE27

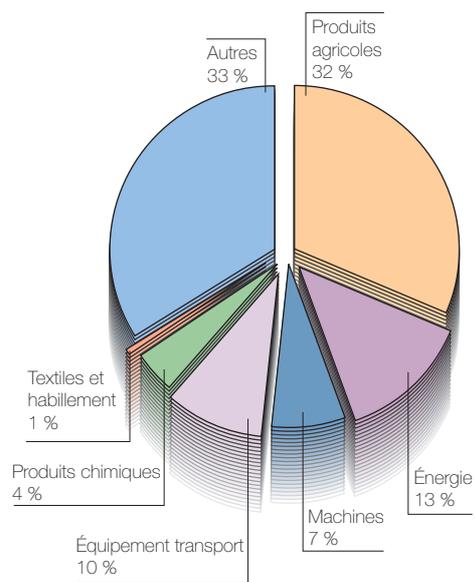
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Importations UE d'Amérique latine et des Caraïbes (2006)

UE27

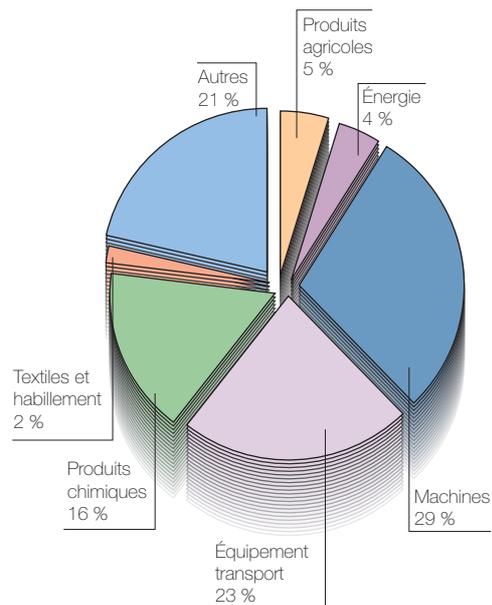
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Exportations UE vers l'Amérique latine et les Caraïbes (2006)

UE27

Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



L'UE est le **deuxième partenaire commercial** de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le resserrement progressif et la consolidation de ses liens économiques et commerciaux avec cette région ont fait que les chiffres des échanges ont plus que doublé entre 1990 et 2006.

L'augmentation des échanges de l'Amérique latine et des Caraïbes avec l'UE a été particulièrement marquée au cours des dix dernières années. En 2006, les impor-

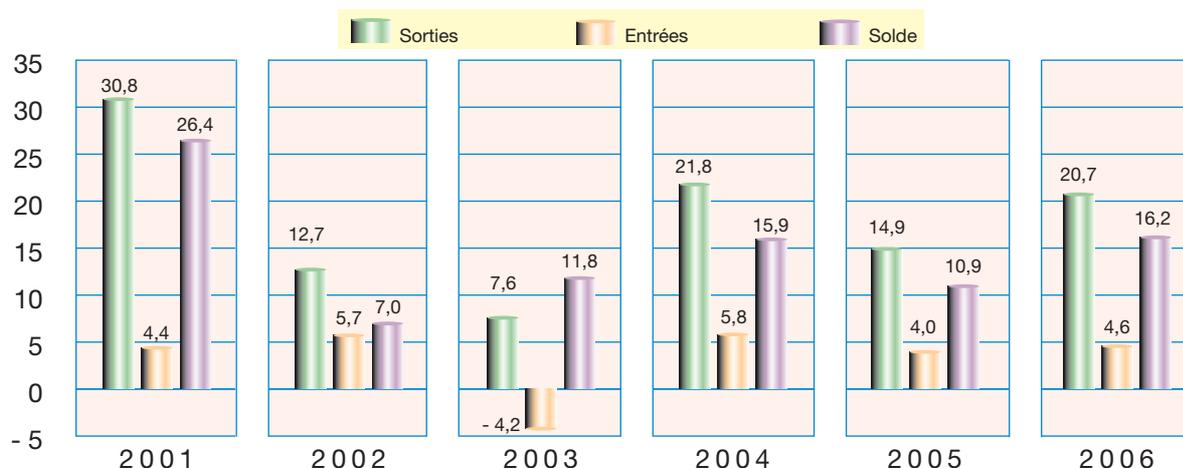
tations de l'UE en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes atteignaient 70 milliards d'euros, et ses exportations vers cette région 66 milliards⁽⁷⁾. Une analyse plus approfondie révèle qu'au cours des cinq dernières années, les importations de l'UE en provenance d'Amérique latine et des Caraïbes ont progressé plus rapidement que ses exportations vers cette région. Cette même année, les pays ALC affichaient un excédent commercial de 4 milliards d'euros avec l'UE.

(7) Source: FMI

Investissement direct étranger de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes (flux)

Milliards Eur — UE25

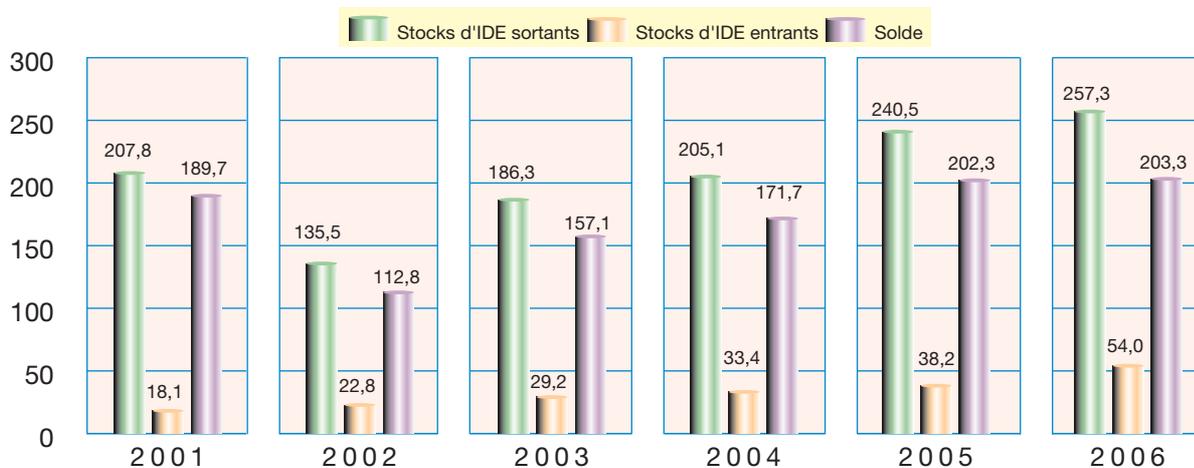
Source: Eurostat (NewCronos)



Investissement direct étranger de l'UE avec l'Amérique latine et les Caraïbes (stocks)

Milliards Eur — UE25

Source: Eurostat (NewCronos)



Les principales exportations de ces pays vers l'UE sont des produits agricoles et énergétiques. L'UE enregistre un déficit commercial avec les pays ALC dans ces deux secteurs, et un excédent dans d'autres. Les exportations européennes vers les pays ALC sont davantage diversifiées, portant principalement sur des biens d'équipement, du matériel de transport et des produits chimiques.

L'UE a été traditionnellement le **principal investisseur dans la région**. L'investissement direct étranger

européen a été particulièrement significatif au cours des années 90. En 2005, les apports de ce type d'investissement en Amérique latine et dans les Caraïbes (centres financiers non compris) ont été supérieurs à 68 milliards de dollars américains, soit près de 11% de plus qu'en 2004 et un chiffre largement supérieur à ceux enregistrés entre 2001 et 2003.

3. Sommets UE-ALC: le partenariat stratégique



Sommet UE-ALC de Vienne, mai 2006

Les sommets Union européenne – Amérique latine – Caraïbes sont, avant tout, l’occasion de renforcer et de consolider le partenariat stratégique entre les deux régions; ils sont devenus des moments privilégiés pour instaurer un dialogue fructueux et franc au plus haut niveau entre les chefs d’État et de gouvernement des deux régions sur des questions d’intérêt commun.

3.1. Le processus des sommets UE-ALC

Le premier sommet, tenu à **Rio de Janeiro (Brésil) en juin 1999**, s’est articulé en trois chapitres: le dialogue politique, les relations économiques et commerciales et la coopération. Il avait pour objectif de resserrer les liens politiques, économiques et culturels entre les deux régions dans la perspective d’un partenariat stratégique.

Le deuxième sommet UE-ALC a eu lieu à **Madrid (Espagne) en mai 2002**. Les chefs d’État ont mesuré les progrès accomplis dans le cadre du partenariat stratégique institué à Rio et lui ont donné une nouvelle impulsion en adoptant une «déclaration politique». Le sommet a également été l’occasion de clôturer les négociations sur l’accord d’association entre l’UE et le Chili.

Le troisième sommet UE-ALC a été organisé à **Guadalajara (Mexique) en mai 2004**. Des engagements fermes et précis ont été pris concernant trois composantes fondamentales du partenariat stratégique: la cohésion sociale, le renforcement du multilatéralisme et l’intégration régionale (les accords d’association ont été définis comme des objectifs stratégiques du partenariat UE-ALC).

Le quatrième sommet UE-ALC s’est tenu à **Vienne (Autriche) en mai 2006**. Les chefs d’État et de gouvernement y ont réitéré l’engagement des deux régions à renforcer leur association stratégique. La déclaration finale aborde douze thèmes spécifiques et essentiels du dialogue – allant de la démocratie et des droits de l’homme à l’environnement et à la lutte contre la pauvreté – dans le but général d’une consolidation du partenariat stratégique.

Les chefs d’État ont également décidé à Vienne de lancer des négociations en vue d’un accord d’association entre l’UE et l’Amérique centrale, ouvrant ainsi la voie au démarrage de négociations en vue d’un accord d’association entre l’UE et la Communauté andine.

3.2. Le chemin parcouru de Vienne à Lima



© Diario Libre, République Dominicaine - Andrés Ferrero

La Commissaire Benita Ferrero-Waldner à la réunion du Groupe de Rio, Saint Domingue, avril 2007.

Resserrement des liens

Poursuite du dialogue politique

En avril 2007, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont rencontré leurs homologues du groupe de Rio⁽⁸⁾ - forum réunissant tous les pays d'Amérique latine et des représentants des Caraïbes - à Saint-Domingue. Le dialogue politique entre les deux régions a porté sur Haïti, sur l'énergie, sur l'environnement et le changement climatique, sur le renforcement



© Gouvernement du Costa Rica

Première session de négociations d'un Accord d'Association entre l'UE et l'Amérique Centrale, Costa Rica, octobre 2007.

du multilatéralisme, dans le domaine des droits de l'homme et des drogues en particulier, et sur les pays à revenu intermédiaire et leur lutte contre la pauvreté. La réunion du groupe de Rio a été précédée de réunions ministérielles avec la Communauté Andine, l'Amérique Centrale (Dialogue de San José), le Mercosur et le Mexique.

En ce qui concerne les Caraïbes, le dialogue politique se poursuit dans le cadre du partenariat ACP-UE (accord de Cotonou).

Lancement des négociations relatives aux Accords d'Association avec l'Amérique Centrale et la Communauté Andine

Des négociations en vue de la conclusion d'Accords d'Association (dialogue politique, coopération et commerce) ont été entamées tant avec la Communauté Andine⁽⁹⁾ (lors du sommet présidentiel de la CAN tenu à Tarija le 14 juin 2007) qu'avec l'Amérique Centrale⁽¹⁰⁾ (à l'occasion d'une réunion de haut niveau organisée à Bruxelles les 28 et 29 juin 2007 entre la Commission européenne et l'Amérique centrale). Les accords visent à renforcer le dialogue politique entre l'UE et la Communauté Andine et entre l'UE et l'Amérique centrale, respectivement, en resserrant les liens de coopération dans toute une série de domaines et en facilitant les relations économiques, y compris un accord de libre-échange.

Négociations sur un Accord d'Association entre l'UE et le Mercosur

Les négociations en vue d'un Accord d'Association entre l'UE et le Mercosur se sont poursuivies. En dépit du ralentissement du processus de négociation birégionale depuis 2005, des contacts ont été régulièrement pris tant au niveau technique qu'au niveau ministériel. La dernière réunion ministérielle a été organisée en marge du sommet de Vienne et, en décembre 2007, les parties ont décidé de réaffirmer leur volonté d'intensifier les relations birégionales. Elles ont convenu d'organiser une réunion ministérielle en marge du sommet UE-ALC de Lima.

La Commission européenne a également adopté un document de stratégie régionale pour le Mercosur. Couvrant la période 2007-2013, la stratégie comprend un programme de coopération destiné à appuyer le processus d'intégration dans le cône sud et à préparer le Mercosur à la mise en œuvre du futur accord d'association avec l'UE.

⁽⁸⁾ Pour de plus amples informations, voir: http://ec.europa.eu/external_relations/la/index.htm#The_EU_and_the_Rio_Group

⁽⁹⁾ Pour de plus amples informations, voir: http://ec.europa.eu/external_relations/andean/intro/index.htm

⁽¹⁰⁾ Pour de plus amples informations, voir: http://ec.europa.eu/external_relations/ca/index.htm

Conclusion d'un Accord de Partenariat Économique (APE) avec les 15 États du CARIFORUM

Le nouvel accord remplacera les dispositions commerciales de l'accord de Cotonou, venues à échéance le 31 décembre 2007. L'APE vise à promouvoir le développement régional au travers du commerce, de l'investissement et de l'intégration régionale. Il couvrira les biens et les services, les investissements et toutes les questions liées au commerce telles que la propriété intellectuelle et l'environnement. La libéralisation des échanges aura un caractère asymétrique⁽¹¹⁾: La coopération au développement ciblée fera partie intégrante de l'APE, afin de garantir la capacité des États des Caraïbes de s'adapter aux nouveaux enjeux et d'optimiser les avantages offerts par l'accord de partenariat économique.

Création d'une assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EUROLAT)

L'une des grandes avancées depuis le sommet de Vienne a été la création de l'assemblée parlementaire euro-latino-américaine (EUROLAT) en novembre 2006. Ce forum consacré au débat, au contrôle et au suivi parlementaires des questions d'intérêt commun était une aspiration de longue date de la part du Parlement européen et des diverses chambres latino-américaines, et représente une étape supplémentaire dans les relations entre les deux régions. Les principaux objectifs de l'EUROLAT sont le soutien, la promotion et la consolidation pragmatiques du partenariat stratégique birégional dont l'assemblée aborde les grandes questions, à savoir démocratie, politique extérieure, gouvernance, intégration, paix et droits de l'homme, ainsi que les questions économiques, financières et commerciales, les affaires sociales, les mouvements de personnes, l'environnement, l'éducation et la culture.

Lutte commune contre les drogues illicites

L'UE adopte, dans ce domaine, le principe de la responsabilité partagée. D'une part, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont d'importants producteurs et trafiquants de drogues (les pays andins assurent à eux seuls l'intégralité de la production mondiale de coca); d'autre part, la consommation de ces drogues illicites augmente considérablement tant en Europe qu'en Amérique latine. La stratégie antidrogue de l'UE, qui a été adoptée en 2005 et se prolonge jusqu'en 2012, adopte une approche équilibrée et intégrée du problème, et se conjugue avec le Plan d'action de l'UE en matière de lutte contre les stupéfiants; elle fixe des objectifs mesurables, assortis de calendriers, pour leur exé-

cution. L'UE poursuit ses travaux en la matière depuis le sommet de Vienne, en particulier dans le cadre du mécanisme de coopération et de coordination UE-ALC en matière de drogue. Conjointement adopté en 1999, le Plan d'action de Panama, qui fixe une série de principes communs, a été révisé lors de la réunion annuelle à haut niveau du mécanisme, qui s'est tenue à Trinité-et-Tobago en mai 2007. Les priorités ont été affinées lors de la réunion à haut niveau qui a eu lieu à Vienne en préparation du sommet de Lima.

Coopération dans le domaine des migrations entre l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes

Les migrations constituent un enjeu commun qui doit être géré par les pays d'origine, les pays de transit et les pays de destination. La Commission s'est dès lors montrée particulièrement active dans l'élaboration d'une série de propositions stratégiques portant notamment sur des questions telles que l'intégration de ressortissants de pays tiers, la migration légale, la lutte contre la migration illégale et le trafic des êtres humains, et sur la manière de renforcer les liens entre migration et développement. Les flux migratoires en provenance de l'Amérique latine et des Caraïbes vers l'Europe ont fortement augmenté ces dernières années, et cette question prend de plus en plus d'importance dans le dialogue politique UE-ALC. Deux réunions UE-ALC d'experts en migration ont été organisées à ce jour, et la troisième est prévue dans la perspective du sommet de Lima.

Renforcement de la coopération birégionale

Plusieurs programmes de coopération régionale ont été mis en place au cours des dix dernières années afin de resserrer les liens entre l'Amérique latine et l'Union européenne; ils concernent la cohésion sociale, la coopération territoriale, le développement des petites et moyennes entreprises, l'enseignement supérieur, la société de l'information et l'énergie durable.

Le document de stratégie régionale pour l'Amérique latine (2007-2013) prévoit une coopération dans trois secteurs de concentration: la cohésion sociale, l'intégration régionale et l'enseignement supérieur. Une seconde phase d'**EUROSociAL**, programme destiné à améliorer la cohésion sociale, est d'ores et déjà planifiée, et le nouveau programme **URB-AL III**, qui démarre en 2008, va contribuer à la coopération territoriale par la promotion des politiques de cohésion sociale à l'échelon local. **AL-INVEST IV**, autre programme dont le

⁽¹¹⁾ Les biens originaires des Caraïbes accéderont au marché de l'Union européenne en franchise de droits et sans contingents, sauf en ce qui concerne le riz et le sucre qui seront libéralisés avec une période transitoire respective de deux et sept ans. Les marchés des Caraïbes seront libéralisés pour 80% environ des échanges en quinze ans avec des périodes transitoires allant jusqu'à 25 ans en ce qui concerne les produits particulièrement sensibles, et l'exclusion d'un certain nombre d'autres articles sensibles.

démarrage est prévu en 2008, maintiendra le soutien au processus d'internationalisation des PME latino-américaines. En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le programme **ALFA III** (2008-2010) va se focaliser sur la coopération en vue de moderniser et de réformer les systèmes d'enseignement supérieur en Amérique latine et sur le renforcement des partenariats entre établissements d'enseignement supérieur des deux régions. Le nouveau programme **Fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus**, qui remplace le programme Alban à partir de 2008, va offrir des bourses et promouvoir les échanges universitaires. En 2009, @LIS entamera une nouvelle phase au cours de laquelle il continuera de faciliter l'intégration des pays d'Amérique latine dans la société mondiale de l'information.



«Parque Integrador Europa», une action du Programme de «Lutte contre la Pauvreté» à Lima

3.3. Enjeux et objectifs du sommet de Lima

Après les réalisations du 4^e sommet UE-ALC, tenu à Vienne en 2006, le succès du 5^e sommet, qui aura lieu à Lima en mai 2008 revêt une importance toute particulière. L'obtention de résultats tangibles maintient en effet l'impulsion donnée au partenariat entre les deux régions par le processus des sommets UE-ALC. Le sommet de Lima incarne la volonté et la détermination nécessaires à la consolidation et à l'approfondissement de leurs liens.

Thèmes de discussion

Le sommet de Lima sera principalement consacré aux deux thèmes suivants:

1. Pauvreté, inégalité, inclusion

La lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion – ou la promotion de la cohésion sociale – reste l'une des grandes priorités du partenariat stratégique UE-ALC. Depuis le sommet de Guadalajara en mai 2004, les deux régions ont placé la promotion de la cohésion sociale au cœur de leurs relations. Le sommet de Lima sera une nouvelle occasion de dialogue ouvert et fructueux concernant la question des politiques en faveur de la cohésion sociale, y compris les mesures de réduction de la pauvreté destinées à supprimer les inégalités et à favoriser l'inclusion, et la reconnaissance des droits sociaux fondamentaux. L'objectif consiste à partager des expériences, à encourager les bonnes pratiques et stratégies, et à contribuer ainsi à des sociétés plus inclusives et à une plus grande égalité des chances pour tous.

2. Développement durable: changement climatique; environnement; énergie

La déclaration du sommet de Vienne prévoit le lancement d'un dialogue en matière d'environnement. Le sommet de Lima sera l'occasion idéale de faire savoir que les deux régions ont un intérêt commun à coopérer étroitement en vue d'assurer un développement durable, y compris la protection de l'environnement et ses liens avec le changement climatique et les questions énergétiques.

Évènements préparatoires

Plusieurs évènements préparatoires auront lieu en vue du sommet de Lima. Axés sur des domaines divers (cohésion sociale, migration, environnement, drogue), ils réuniront différents représentants des deux régions (gouvernements, experts, parlementaires, ONG, syndicats, associations professionnelles, etc.). Ces évènements préparatoires visent à faire du sommet un processus impliquant des acteurs non étatiques et la société civile, lesquels contribuent de manière dynamique aux travaux et aux résultats en participant à la formulation des politiques et dialogues relatifs aux secteurs concernés. Ces évènements reflètent l'immense potentiel humain et culturel des deux régions tout en offrant aux acteurs non étatiques la possibilité de prendre part au processus des sommets UE-ALC et d'en influencer le résultat final.

**Réunions de préparation au cinquième sommet UE-ALC
prévu à Lima (Pérou) les 16 et 17 mai 2008**

Réunions préparatoires	Lieu	Date	Institution responsable
Séminaire sur la gestion et la sécurité des stocks publics d'armes légères et de petit calibre, y compris leurs munitions	San José (Costa Rica)	6 et 7 septembre 2007	Allemagne et Costa Rica
Forum UE-ALC sur la cohésion sociale	Santiago (Chili)	23 au 25 septembre 2007	Chili et la Commission européenne (DG Relations extérieures, EuropeAid et DG Emploi)
Forum UE-ALC des autorités locales	Paris (France)	29 et 30 novembre 2007	France, Espagne, Italie, COM avec représentants UE et ALC des autorités locales, Commission européenne
Assemblée interparlementaire EUROLAT	Bruxelles (Belgique)	18 au 20 décembre 2007	Parlement européen et parlements ALC
Réunion ministérielle UE-ALC sur l'environnement	Bruxelles (Belgique)	4 mars 2008	Commission européenne, présidence slovène de l'UE et ALC
Mécanisme de coopération et de coordination UE-ALC en matière de drogues	Vienne (Autriche)	4 et 5 mars 2008	Ministère autrichien des Affaires étrangères
Séminaire d'experts UE-ALC sur les migrations	Bruxelles (Belgique)	10 et 11 mars 2008	Groupe de travail de haut niveau sur les migrations et Commission européenne
Forum UE-ALC: mesures budgétaires en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre la pauvreté	Berlin (Allemagne)	12 et 13 mars 2008	Allemagne, Pérou, CEPAL
IVe Forum social de la société civile	Lima (Pérou)	31 mars - 1 avril 2008	Mesa de Articulación de Asociaciones Nacionales y Redes de ONG de América Latina y el Caribe
Évènements culturels UE-AL	Lima (Pérou)	Avril/mai 2008	
Ve Réunion des organisations de la société civile d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes	Lima (Pérou)	16 au 18 avril 2008	Comité économique et social européen (CESE) – Homologues ALC
Forum des entreprises UE-ALC	Lima (Pérou)	15 mai 2008	CONFIEP

4. Enjeux thématiques du partenariat stratégique



4.1. Cohésion sociale

La promotion de la cohésion sociale vise, à l'heure de la mondialisation, à bâtir des sociétés plus équitables en permettant à l'ensemble des citoyens, y compris les plus défavorisés, d'avoir accès aux droits fondamentaux et aux possibilités d'emploi, afin que tous puissent bénéficier des retombées de la croissance économique et du progrès social et jouer un rôle à part entière dans la société. La promotion de politiques en faveur de la cohésion sociale est déterminante pour la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion. Elle est en outre inextricablement liée à la consolidation de la démocratie, au bon fonctionnement de l'économie et à l'assurance d'un travail décent pour tous.

La cohésion sociale est un objectif partagé dans le cadre du partenariat stratégique entre l'Union européen-

ne, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'une des grandes priorités de l'UE dans ses relations avec la région. L'UE entretient dès lors un dialogue régulier et spécifique avec ses partenaires à propos des politiques de cohésion sociale, et elle a fait de cette cohésion un objectif prioritaire de tous ses programmes de coopération au développement, qu'ils interviennent au niveau régional, sous-régional ou national.

Les chiffres les plus récents (2005) font apparaître que 39,8% de la population d'Amérique latine et des Caraïbes vivent dans la pauvreté et 15,4% dans l'extrême pauvreté. Cette proportion élevée est révélatrice de profondes inégalités entre riches et pauvres. Bien que la région ALC génère un niveau de revenu relativement élevé par rapport à d'autres régions du monde, et qu'elle ait accompli des avancées considérables vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,



Réunion des Ministres du Travail d'Amérique Latine, Commission Européenne, OIT, Turin, juin 2007.

elle est également réputée aujourd'hui pour être l'une des moins égalitaires. La lutte contre les inégalités en vue d'assurer une croissance durable constitue donc un défi majeur.

Lors du 4^e sommet UE-ALC tenu à Vienne (Autriche), les chefs d'État et de gouvernement UE-ALC ont réaffirmé leur engagement d'éliminer la pauvreté, les inégalités, l'exclusion sociale et toutes les formes de discrimination, afin d'améliorer les conditions de vie de toutes les personnes et de tous les groupes, de consolider la gestion démocratique des affaires publiques et d'assurer une plus grande justice sociale et un développement durable⁽¹²⁾.

La cohésion sociale est un concept bien connu dans l'UE, étant donné que l'atténuation des disparités entre pays et à l'intérieur de ceux-ci, de même qu'entre régions et au sein de celles-ci, est au cœur même des politiques sociales et régionales communautaires depuis les années 70. Confrontée au processus de mondialisation, l'UE éprouve, elle aussi, une difficulté croissante à maintenir son niveau de cohésion sociale. En réponse à cette problématique, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE, réunis à Lisbonne en mars 2000, ont formulé une stratégie globale intégrant l'action des politiques économiques, sociales et de l'emploi⁽¹³⁾. Forte de l'expérience européenne, la coopération avec la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de cohésion sociale offre un immense potentiel, en particulier pour ce qui concerne l'échange d'expériences et le dialogue sur

les politiques de promotion de la cohésion sociale. L'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont un intérêt commun, dans ce contexte, à renforcer la cohésion sociale par le dialogue et la coopération dans des domaines d'action tels l'emploi et l'éducation, la santé et la protection sociale, la fiscalité et la justice, l'entrepreneuriat, et le développement régional et urbain.

4.2. Intégration régionale

L'UE a toujours soutenu le processus d'intégration régionale en tant qu'élément clé du développement de la région en encourageant les pays d'Amérique latine et des Caraïbes à forger des liens étroits avec leurs voisins et à se constituer en organisations régionales institutionnalisées. Les acquis positifs de son propre processus d'intégration – la paix, la stabilité et la croissance économique – font que l'UE est particulièrement bien placée pour apporter une valeur ajoutée et une aide à ses partenaires ALC, afin qu'ils puissent tirer de réels avantages de l'intégration régionale: une stabilité politique et sociale, une croissance économique soutenue et une inclusion sociale durable, de même qu'une plus grande influence sur la scène internationale. L'UE a donc soutenu sans relâche les différents processus d'intégration sous-régionale dans lesquels les pays d'Amérique latine se sont déjà résolument engagés (le Mercosur ou «Marché commun du Sud», le SICA ou «Système d'Intégration de l'Amérique Centrale» et la CAN ou «Communauté Andine des Nations»); les efforts déployés par les

⁽¹²⁾ Les chefs d'État et de gouvernement se sont également félicités de l'initiative consistant à organiser régulièrement des forums consacrés à la cohésion sociale pour encourager le dialogue et la coopération entre les deux régions. Dans ce contexte, et en tant qu'événement préparatoire au prochain sommet UE-ALC de Lima, un «Forum UE-ALC sur la cohésion sociale» organisé à Santiago (Chili) en septembre 2007 a permis un échange d'expériences entre pays et régions concernant la formulation et la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale. Pour de plus amples informations, voir: http://ec.europa.eu/external_relations/la/sc/sc_en/index_en.htm

⁽¹³⁾ La stratégie – également appelée stratégie de Lisbonne – met en évidence des objectifs tels que (a) la création d'emplois stables et de qualité; (b) la modernisation des structures économiques; et (c) le renforcement de la cohésion sociale.

États membres du CARICOM dans le contexte de son marché et de son économie uniques (CSME); et l'édification d'un marché régional entre pays du CARIFORUM⁽¹⁴⁾, dans la perspective du nouvel Accord de Partenariat Économique (APE) en particulier.

Le développement de réseaux d'infrastructures transnationaux et de leur interconnectivité s'avère indispensable au resserrement des liens entre pays de manière générale, et entre pays d'Amérique latine et des Caraïbes en particulier car leur configuration géographique complexe entrave les efforts d'intégration régionale. Face à cette réalité, la Commission européenne a toujours encouragé les institutions financières à promouvoir l'interconnectivité dans la région, et à favoriser l'intégration territoriale grâce aux infrastructures dans les domaines du transport, de l'énergie, des télécommunications, de l'eau et de la recherche. Le nouveau mandat 2007-2013 de la Banque européenne d'investissement (BEI) a été adopté à cette fin en 2006: il réserve 2,8 milliards d'euros à la facilité pour l'Amérique latine, l'infrastructure et l'interconnectivité régionale étant désignées comme secteurs d'intervention. Les projets d'infrastructures (généralement cofinancés avec d'autres institutions de financement du développement) figurent également parmi les actions prioritaires des opérations de la BEI et de la facilité d'investissement financée par le FED dans la région des Caraïbes qui y est associée.

Le document de stratégie régionale pour l'Amérique latine (2007-2013) insiste également sur la promotion de l'interconnectivité et sur un dialogue réglementaire au niveau régional, en particulier dans le cadre du nouveau mandat de la BEI, afin de favoriser une intégration régionale et une interconnectivité plus poussées au sein de la région latino-américaine et d'y promouvoir ainsi un développement durable.

L'expérience de l'UE dans ce domaine (réseaux transeuropéens) pourrait être utilement partagée avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et les encourager à coordonner la planification de leurs propres infrastructures.

4.3. Promotion du multilatéralisme

Le partenariat entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes (UE-ALC) reflète le souhait des deux parties de voir se mettre en place un système international fondé sur les principes du multilatéralisme, régi par des règles consensuelles et d'application universelle ainsi que par des mécanismes multilatéraux de surveillance. Les partenaires ont l'expérience du multilatéralisme au niveau régional et se sont engagés envers un

multilatéralisme au niveau mondial car ils partagent la conviction que seul un cadre multilatéral centré sur des Nations unies puissantes permettra de relever les défis actuels.

L'un des éléments clés du partenariat stratégique entre l'UE et l'Amérique latine et les Caraïbes est la mise en place d'un mécanisme de consultation entre les deux régions au sein des institutions internationales et des organismes multilatéraux – le but étant de coordonner, dans le cadre des Nations unies en particulier, les prises de position sur des questions d'intérêt commun qui sont – et qui resteront – déterminantes pour parvenir à la paix et à la sécurité internationale, au développement durable et au progrès social. Grâce aux valeurs qu'elles partagent, l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes ont adopté des positions convergentes sur une série de questions d'intérêt international, parmi lesquelles le protocole de Kyoto, le tribunal pénal international, la peine de mort, etc. L'UE et l'ALC abordent ensemble des problématiques multilatérales telles que les droits de l'homme, la justice internationale, la drogue, le désarmement, le changement climatique, l'environnement et la réduction de la pauvreté. La migration est un autre défi mondial qui occupe une place de plus en plus importante dans l'agenda international et que les deux régions gèrent de plus en plus souvent dans un cadre multilatéral.

L'UE est résolue à renforcer le multilatéralisme en travaillant le plus étroitement possible avec les organisations internationales en charge de la coopération avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et principalement avec les Nations unies et leurs agences: Commission Économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC), Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), UNESCO, Bureau international du Travail (BIT), Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et d'autres ayant une compétence particulière en matière économique, sociale, environnementale, culturelle et de sécurité.

L'UE travaille également en étroite concertation avec la Banque Interaméricaine de Développement (BID). Le protocole d'accord entre la Commission européenne et la BID a été renouvelé en novembre 2007⁽¹⁵⁾. La BID, partenaire stable, est le principal organisme de prêt et d'assistance technique dans la région ALC. Il existe, de la même manière, une étroite collaboration avec la Banque de Développement des Caraïbes (BDC), assortie d'un échange intensif d'informations. Les services de la banque pourraient bien être utilisés pour la fourniture

⁽¹⁴⁾ CARICOM + République dominicaine

⁽¹⁵⁾ Pour de plus amples informations, voir: http://ec.europa.eu/external_relations/la/news/adb_1107.htm

de l'aide communautaire à la région dans le cadre de futurs programmes de coopération.

Des mécanismes de dialogue et de coopération ont également été mis en place avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et d'autres acteurs économiques et politiques de premier plan, parmi lesquels l'Organisation des États américains.

4.4. Respect des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit: des valeurs partagées



Mission d'observation électorale de l'Union européenne, Haïti.

La protection de la démocratie et des droits de l'homme est une composante essentielle des relations entre l'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Les relations entre les deux régions sont facilitées et enrichies par un engagement commun envers les principes universels de la liberté et de la démocratie, et le respect de l'État de droit, des droits de l'homme et des libertés fondamentales – engagement que consacrent les déclarations des sommets successifs UE-ALC.

Le respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit constitue un élément essentiel de tout nouvel accord conclu entre l'Union européenne et des pays tiers, et sera donc une composante clé des accords d'association actuellement négociés avec l'Amérique centrale et la Communauté andine. De la même manière, les droits de l'homme, les principes démocratiques et l'État de droit figurent parmi les éléments essentiels de l'accord de Cotonou. Les droits de l'homme et la démocratie sont déjà au cœur du dialogue entre les deux régions. Plusieurs pays de chacune des régions sont par ailleurs les chefs de file d'initiatives importantes en matière de droits de l'homme dans le cadre des Nations unies: la traditionnelle résolution sur les droits de l'enfant, la résolution concernant le moratoire sur la peine de mort ou l'adoption de la Convention contre les disparitions forcées, par exemple.

L'UE soutient depuis des années la promotion des droits de l'homme et de la démocratie en Amérique latine et dans les Caraïbes, apportant son soutien aux gouvernements et à la société civile à l'aide de ses instruments de coopération au développement. Les nouvelles perspectives financières 2007-2013 prévoient, outre la poursuite du financement par des instruments bilatéraux, de programmes ciblés de promotion des droits de l'homme et de la démocratie, principalement dans le domaine de la justice et de la promotion des droits des femmes, l'intégration des droits de l'homme et de la démocratie dans toutes les actions s'inscrivant dans le consensus européen pour le développement.

L'Initiative Européenne pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH) conservera un rôle important et se focalisera plus spécifiquement sur les ONG, les fondations à vocation politique, les institutions académiques et les organisations intergouvernementales telles que la Commission interaméricaine des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (OHCHR) ou le BIT, complétant ainsi les actions soutenues au travers des instruments géographiques. Le projet de l'OHCHR pour la promotion et la protection des droits fondamentaux des peuples autochtones d'Amérique centrale avec un accent particulier sur le Guatemala et le Mexique (subvention d'un million d'euros au titre de l'IEDDH) est une «success story» qui mérite une mention particulière: un des principaux objectifs de ce projet est en effet parmi ses grands objectifs d'aider les deux gouvernements à mettre en œuvre les recommandations formulées par le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples autochtones.

L'IEDDH finance également des missions européennes d'observation électorale et une assistance en matière d'élections, instruments qui ont démontré leur efficacité en termes de stabilisation des systèmes démocratiques dans la région.

4.5. Environnement / Changement climatique / Énergie

L'UE, l'Amérique latine et les Caraïbes se trouvent confrontées à des problématiques environnementales d'une envergure parfois planétaire. Le changement climatique, en particulier, est un défi commun qui exige une réponse collective et urgente; il est important d'attirer l'attention sur son impact, d'une part, et les conséquences d'une inaction, d'autre part, le changement climatique constituant une menace pour la croissance économique et pour la bonne exécution des stratégies de réduction de la pauvreté.

La prospérité et la croissance économique à longue échéance des deux régions dépendent dans une large mesure de la saine gestion des ressources naturelles et de la capacité d'assurer un développement économique durable, y compris la protection de l'environnement. Certaines parties de la région ALC sont particulièrement vulnérables face au changement climatique, surtout les Caraïbes en raison de leur caractère insulaire qui les expose davantage à la montée du niveau de la mer et aux conditions météorologiques extrêmes. La croissance économique ne doit pas se payer au prix d'une détérioration importante et irréparable du milieu naturel. Dissocier cette croissance de ses répercussions environnementales, en termes de ressources naturelles notamment, et de ses répercussions sur la santé et le bien-être de

l'homme apparaît dès lors comme un objectif souhaitable et réalisable. La promotion d'une production moins polluante et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, en ce compris l'adoption de technologies écologiques, d'énergies renouvelables et de procédés industriels respectueux de l'environnement, sont autant d'éléments indispensables à la réalisation de nombreux objectifs environnementaux et économiques interdépendants. Il est essentiel qu'un lien existe entre la croissance économique et la disponibilité d'un approvisionnement énergétique sûr, fiable et durable – ce lien ayant également un impact majeur sur l'environnement et le développement économique. Les deux régions ont une riche expérience et de nombreux enseignements à partager à ces différents égards.

L'UE et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes en sont conscients et ont décidé, lors du dernier sommet, tenu à Vienne (Autriche), d'initier un dialogue au niveau politique afin d'échanger leurs vues sur des questions d'environnement présentant un intérêt commun, et d'accorder une attention toute particulière à la coopération dans des domaines tels que le changement climatique (la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et la préparation sont autant de questions fondamentales dans la mesure où l'augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes naturelles, auxquelles les pays d'Amérique latine et des Caraïbes sont tout particulièrement exposés, de même que la perte continue de biodiversité, sont partiellement causées par le changement climatique engendré par l'activité humaine), la désertification, l'énergie, l'eau, la biodiversité, les forêts et la gestion des substances chimiques. Compte tenu des éléments qui précèdent, le «Développement durable: environnement; changement climatique; énergie» est l'un des deux thèmes retenus pour le sommet de Lima. Un examen approfondi de ces questions pourrait, à cette occasion, ouvrir la voie à une approche stratégique conjointe en réponse à ces défis communs.



© Shutterstock



Service photographique du conseil de l'UE © Communautés européennes

Première Conférence Ministerielle Union Européenne, Amérique latine et Caraïbes sur l'Environnement, 4 mars 2008

5. Dialogues spécialisés: relations sous-régionales et bilatérales



© PRODAPP - CE - Enrique Castro Mendivil

Programme de développement alternatif des zones de Pozuzo et Palcazú (PRODAPP)

5.1. L'UE et la Communauté Andine

Vers une véritable «association» entre les deux régions

En négociant un accord d'association global, l'Union européenne et la Communauté Andine⁽¹⁶⁾ souhaitent consolider les relations qu'elles ont construites au fil des années: renforcer leur dialogue politique, intensifier et améliorer leur coopération dans toute une série de domaines, et développer et faciliter le commerce et les investissements birégionaux.

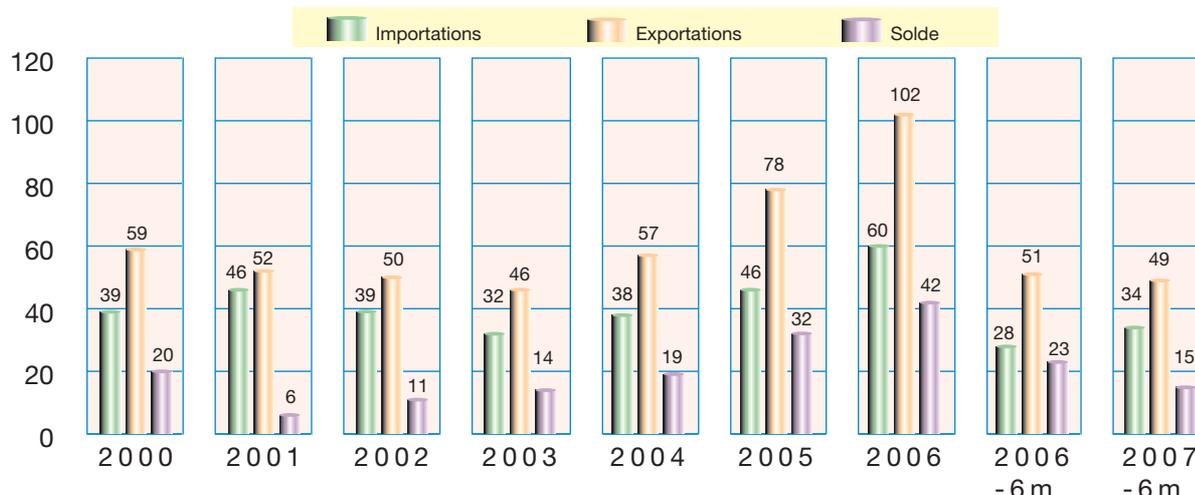
Un dialogue politique structuré

En 1996, la déclaration de Rome amorçait, entre les deux régions, un dialogue politique prenant essentiellement la forme de réunions au niveau des chefs d'État/ de gouvernement et au niveau ministériel. Ce dialogue a porté principalement, au cours des dernières années, sur l'intégration régionale et les moyens de renforcer les relations entre les deux régions, sur la lutte contre la drogue, l'État de droit, les migrations et les préoccupations environnementales.

⁽¹⁶⁾ Bolivie, Colombie, Equateur et Pérou. Le Venezuela a quitté le système d'intégration en avril 2006.

Commerce Communauté andine avec le monde (excl. Commerce intra Communauté andine)

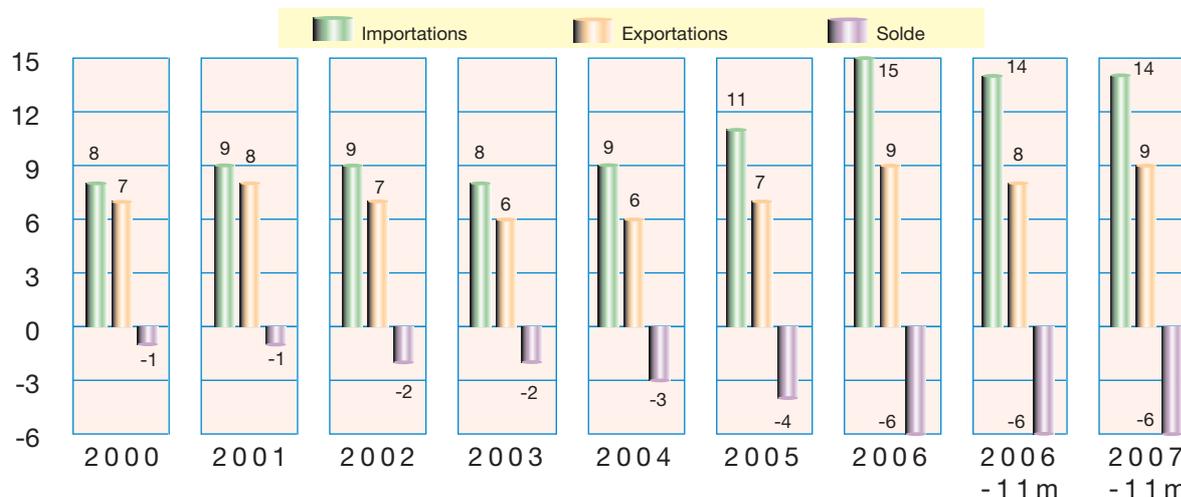
Milliards Eur
Source: FMI



(*) Même si le Venezuela a quitté la Communauté andine en avril 2006, les chiffres incluent encore ce pays.

Commerce UE avec la Communauté andine

Eur Milliard — UE27
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



(*) Même si le Venezuela a quitté la Communauté andine en avril 2006, les chiffres incluent encore ce pays.

Activités intensives de coopération

L'Union européenne est le premier fournisseur d'aide publique au développement en faveur de la région andine. Une enveloppe géographique de 713 millions d'euros⁽¹⁷⁾ a été approuvée pour la période 2007-2013. Les projets, financés à la fois au niveau bilatéral et au niveau régional, visent à aider les pays andins dans toute une série de domaines, parmi lesquels le maintien de la paix et la cohésion sociale, la gestion du problème de la

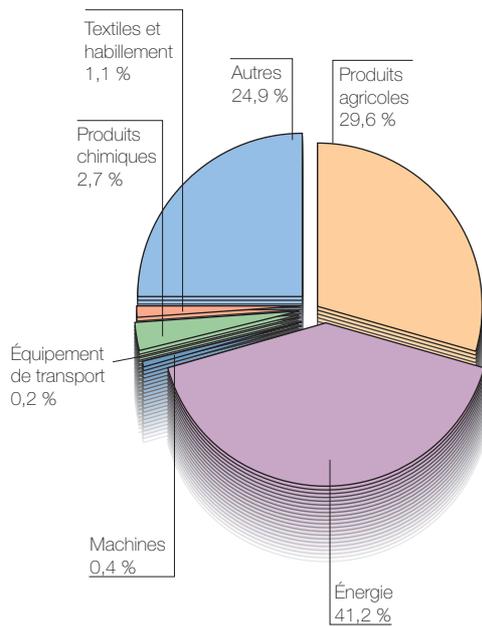
drogue, la promotion de l'intégration régionale et la fourniture d'une aide au commerce. Outre ce soutien géographique, les pays andins sont éligibles au titre d'un soutien thématique: lignes budgétaires prévoyant une aide spécifique aux acteurs non étatiques ou assistance dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme, par exemple.

⁽¹⁷⁾ Ce chiffre correspond aux fonds destinés à la coopération au développement provenant du budget communautaire. Certains États membres fournissent également, à titre individuel et par une assistance à cette région et/ou aux pays qui en font partie, assistance financée par des fonds nationaux.

Importations UE en provenance de la Communauté andine (2006)

UE27

Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)

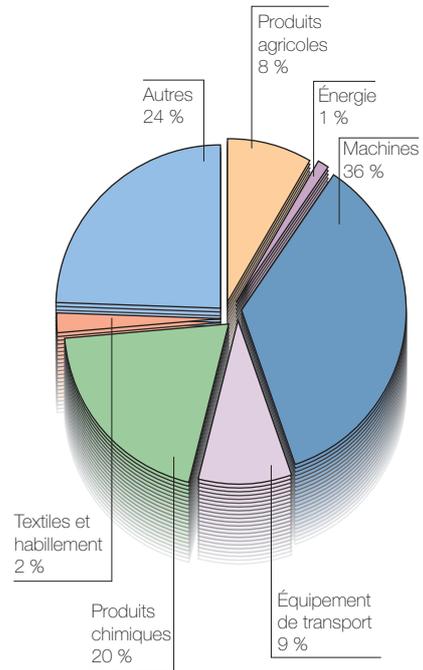


(*) Même si le Venezuela a quitté la Communauté andine en avril 2006, les chiffres incluent encore ce pays.

Exportations UE vers la Communauté andine (2006)

UE27

Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



(*) Même si le Venezuela a quitté la Communauté andine en avril 2006, les chiffres incluent encore ce pays.



La Paz et Illimani

Commerce entre les deux régions

L'UE est le deuxième partenaire commercial de la Communauté andine. Les flux d'échanges entre les deux régions ont suivi une courbe ascendante régulière depuis 2002. Les relations commerciales reposent sur le système généralisé de préférences, lequel comprend un programme spécial d'incitation qui, destiné à encourager le développement durable et la bonne gouvernance («SGP+»), permet à la grande majorité des exportations andines d'entrer en franchise sur le marché de l'Union européenne.

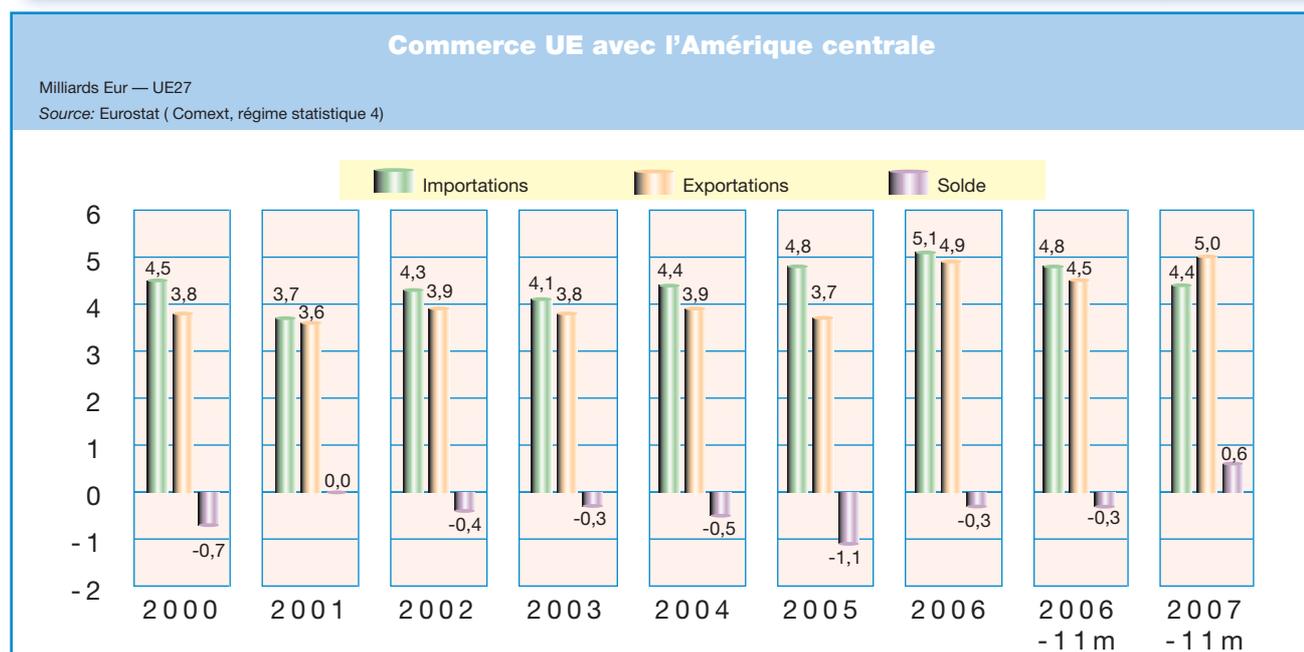
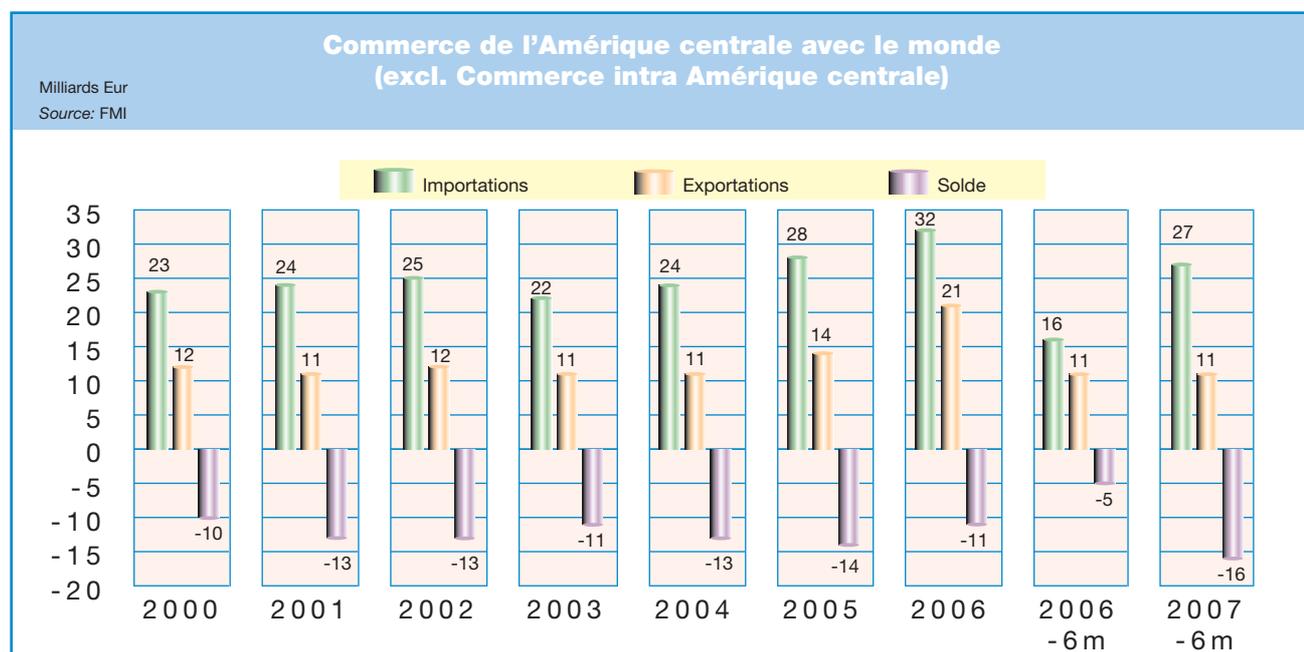
Le futur accord d'association comprendra un important chapitre commercial qui, une fois adopté, remplacera les

règles «SGP+» par une vaste zone de libre-échange pour les biens et les services et un cadre réglementaire commun pour les investisseurs des deux régions.

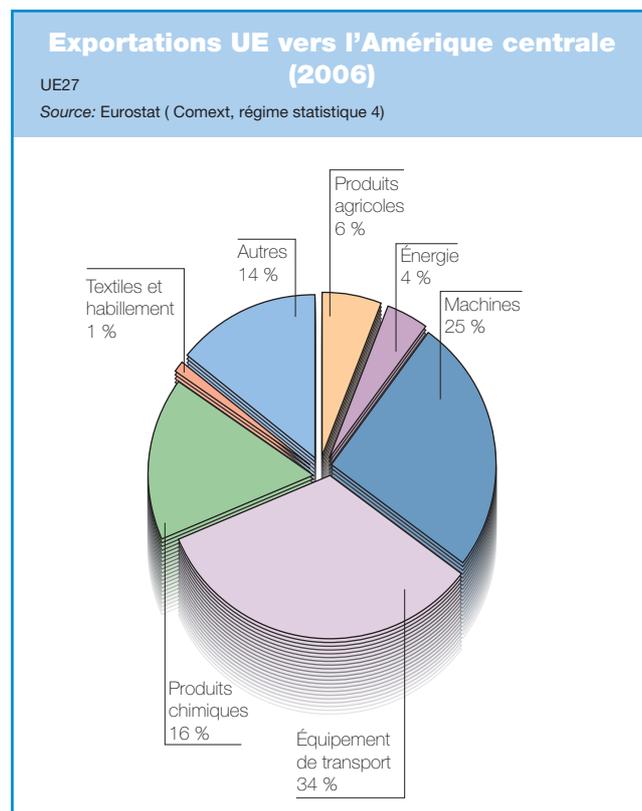
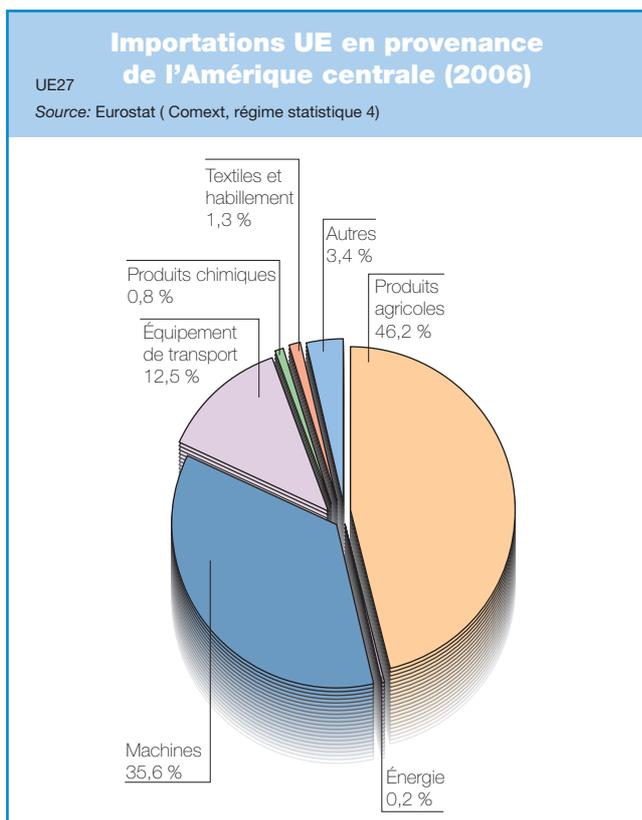
5.2. L'UE et l'Amérique centrale

Des liens de plus en plus étroits

L'UE appuie sans relâche, depuis vingt ans, les efforts de paix et de réconciliation des pays d'Amérique Centrale (AC)⁽¹⁸⁾, ainsi que le développement socioéconomique de la région. Ce soutien s'est notamment concrétisé par la mise en place, en 1984, du dialogue politique de San José, qui a contribué à résoudre des conflits internes et à consolider la démocratie.



⁽¹⁸⁾ Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama.



Vers un accord d'association

Lors du sommet UE-ALC tenu à Vienne en mai 2006, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de lancer des négociations en vue de la conclusion d'un **Accord d'Association entre l'UE et l'Amérique Centrale**, y compris la création d'une zone de libre-échange. Cet accord est envisagé comme un instrument global incluant l'ensemble des relations entre les deux régions. L'objectif est le renforcement du dialogue politique, l'intensification et l'amélioration de la coopération dans toute une série de domaines, et la facilitation du commerce et des investissements birégionaux. La Commission européenne mène, au nom de l'UE, la négociation de l'accord conformément aux directives de négociation adoptées par les États membres en avril 2007.

La Commission a parallèlement proposé un **programme de coopération doté d'une enveloppe de**



La Commissaire Benita Ferrero-Waldner visitant le projet PROJOVENES au Salvador, octobre 2007.

840 millions d'euros pour la période 2007-2013, afin de soutenir le développement économique et politique de la région tout en contribuant à réduire les inégalités sociales et à assurer ainsi une répartition plus équitable de la croissance. La Commission a élaboré, pour chaque pays, une stratégie à l'appui de la bonne gouvernance et de l'État de droit, de la cohésion sociale (y compris la réduction de la pauvreté) et de la croissance économique. La Commission a également développé une stratégie de soutien à l'intégration régionale.

Relations économiques et commerciales

Les relations commerciales entre les deux régions se fondent sur le **système généralisé de préférences (SGP)**, qui comporte une incitation spéciale à la promotion du développement durable et de la bonne gestion des affaires publiques («GSP+»). Les six pays d'Amérique Centrale bénéficient de ce système, ce qui signifie que la majeure partie des exportations de la région entrent dans l'UE en franchise de droits. Outre la grande ouverture du marché communautaire aux produits originaires des pays d'Amérique centrale, l'UE a engagé – en liaison notamment avec le démarrage des négociations sur l'accord d'association birégional – un ambitieux programme de rapprochement visant non seulement à la création et à la réglementation d'une vaste **zone de libre-échange pour les biens et les services**, mais également à la mise en place d'un **cadre réglementaire commun pour les investisseurs** des deux régions.

5.3. L'UE et le Mercosur

Le Mercosur est un processus dynamique d'intégration régionale mené par l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. L'adhésion du Venezuela au Mercosur est en phase de ratification. Le Mercosur est, en importance, le quatrième groupement économique au monde avec une population de 235 millions d'habitants (2006) et un PIB total de 1 200 milliards d'euros (2006). L'UE soutient le processus d'intégration régionale depuis le lancement du Mercosur en 1991, et continue de l'appuyer dans la perspective de l'instauration d'un partenariat étroit et profondément ancré.

Vers un Accord d'Association UE-Mercosur

L'UE et le Mercosur ont signé en 1995 un accord cadre interrégional de coopération qui « vise à renforcer les relations entre les deux parties et à préparer les conditions pour permettre la création d'une association interrégionale ». Lors du sommet de Rio en 1999, les autorités UE-Mercosur avaient décidé de lancer des négociations dans la perspective d'une association, qui couvriraient le renforcement du dialogue politique, une forme plus poussée de coopération et la libéralisation des échanges de biens et de services. C'est la première fois que deux blocs commerciaux négociaient un Accord d'Association. Les négociations visent à la création d'une zone de libre-échange entre les deux régions par la libéralisation des échanges de biens et de services compatible avec les règles de l'OMC.

Treize cycles de négociation et deux réunions au niveau ministériel ont eu lieu entre avril 2000 et janvier 2006, mais le déroulement des pourparlers dans le cadre du programme de développement de Doha parallèlement au processus de négociation bilatéral a eu pour effet de ralentir ce dernier. En décembre 2007, les parties ont réaffirmé leur volonté d'intensifier les relations birégionales en convenant, notamment, de préparer une réunion ministérielle qui se tiendra en marge du sommet UE-ALC de Lima.

Échanges UE-Mercosur en chiffres

L'UE est le premier partenaire commercial du Mercosur puisqu'elle représente près de 18% des échanges effectués par ce dernier. Elle est également son principal investisseur. Les échanges commerciaux (exportations et importations) entre le Mercosur et l'UE représentent 2,3% de l'ensemble du commerce extérieur de l'Union. Les exportations du Mercosur consistent surtout en produits agricoles (40%), énergie (14%), machines (4%), matériel de transport (6%) et produits chimiques (4,5%). Les importations originaires de l'UE comprennent es-

sentiellement des machines (33%), du matériel de transport (18%), des produits chimiques (20%) et des produits agricoles (4%). Malgré la crise économique de 2001, les flux d'investissement direct étranger européen vers le Mercosur sont restés importants. Ils s'élevaient à un peu plus de 100 milliards d'euros en 2004, et les chiffres de l'année dernière indiquent une tendance à la hausse.

Relations bilatérales de l'UE avec les pays du Mercosur

La Commission européenne entretient des relations bilatérales avec chacun des quatre pays fondateurs du Mercosur en vertu d'accords cadres de coopération instituant des comités mixtes pour permettre aux deux parties de débattre régulièrement de questions d'intérêt mutuel.

En ce qui concerne l'**Argentine**, plusieurs questions d'intérêt commun sont examinées dans le cadre de dialogues sectoriels: questions économiques et financières; société de l'information; Galileo, système européen de navigation par satellite; droits de l'homme; coopération dans le cadre des Nations unies; énergie et éducation et culture. L'objectif à moyen terme est d'élargir le champ des relations bilatérales entre l'UE et l'Argentine. Un accord de coopération scientifique et technique entre la CE et l'Argentine est en outre en vigueur depuis décembre 2000.

L'**Uruguay** est devenu en août 2007 le premier pays d'Amérique latine à rejoindre la liste de plus en plus longue des pays utilisateurs de la norme universelle DVB-T (diffusion vidéo numérique pour la télévision terrestre) proposée par l'Europe.

En raison notamment de sa situation particulière au sein du Mercosur et de ses asymétries socioéconomiques, le **Paraguay** est particulièrement intéressé à bénéficier de l'expérience de l'UE dans plusieurs domaines, y compris la cohésion sociale et les Fonds Structuraux.

L'UE, premier fournisseur d'aide au Mercosur

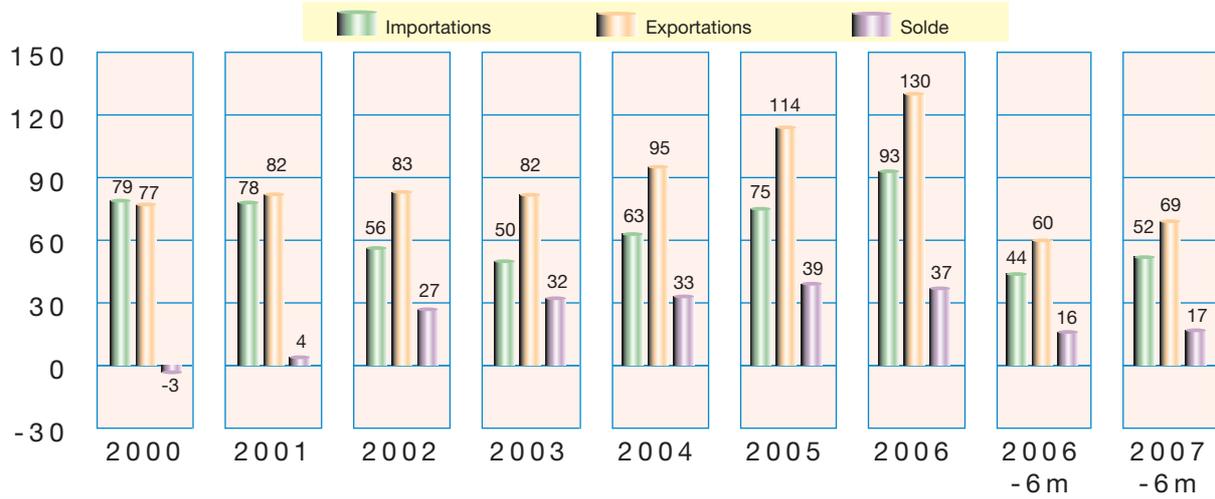
L'UE est actuellement le principal bailleur de fonds des pays du Mercosur en ce qui concerne l'aide au développement et la coopération. Elle a proposé pour la période 2007-2013 une allocation indicative de près de 324 millions d'euros pour financer des activités de coopération au développement dans la région du Mercosur et dans les pays qui en font partie.



Le siège du MERCOSUR, Montevideo.

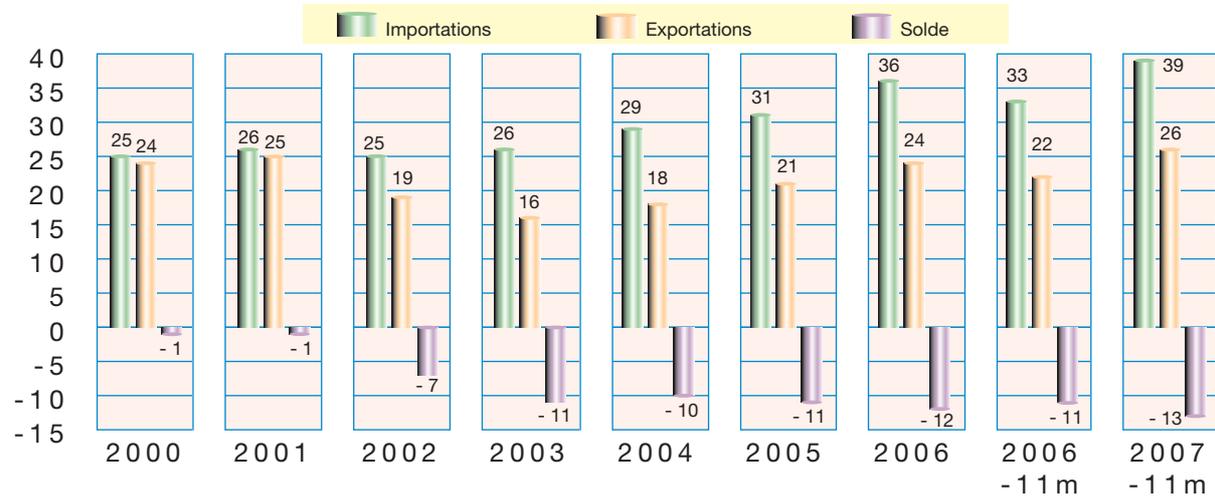
Commerce du Mercosur avec le monde (sauf intra Mercosur)

Milliards Eur
Source: FMI



Commerce de l'UE avec le Mercosur

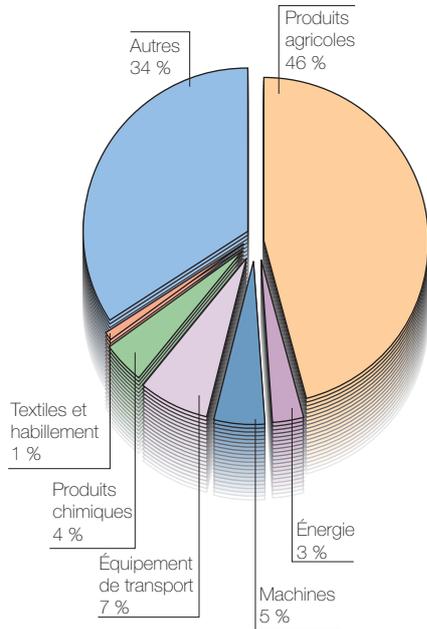
Milliards Eur — UE27
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Importations UE en provenance du Mercosur (2006)

UE27

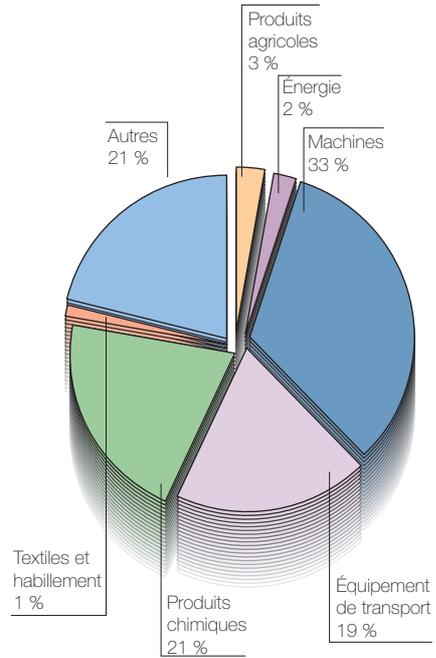
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Exportations UE vers le Mercosur (2006)

UE27

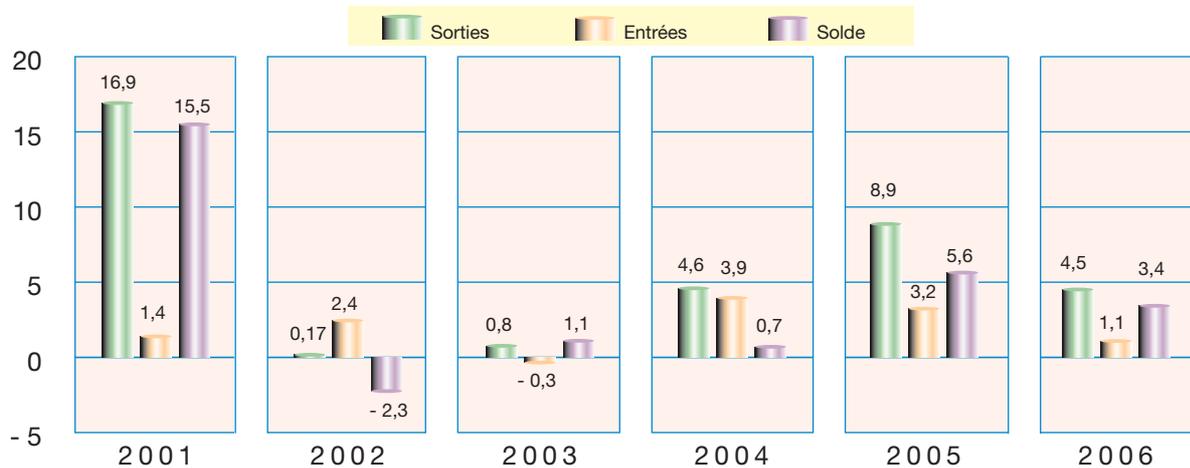
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



UE Investissement direct étranger avec Mercosur (flux)

Milliards Eur — UE25

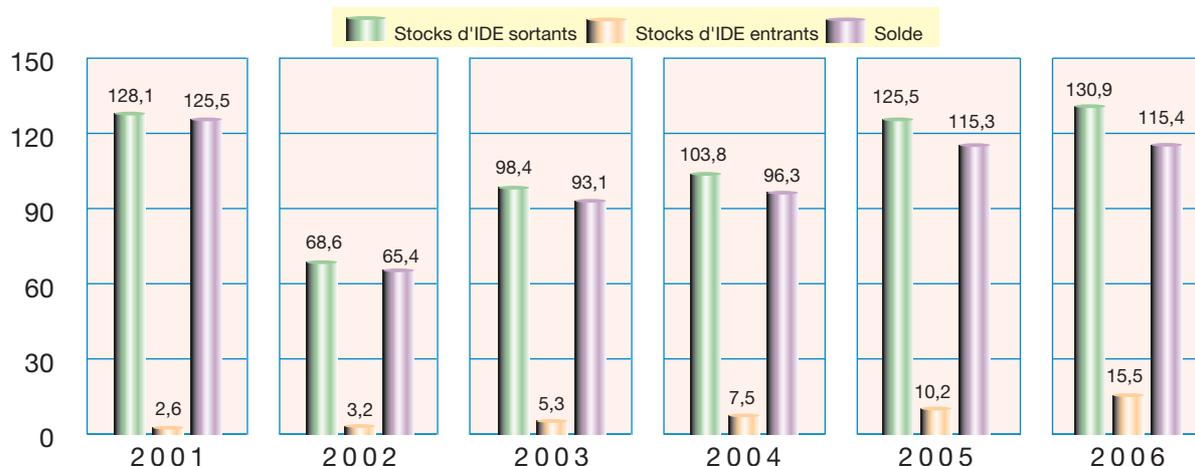
Source: Eurostat (NewCronos)



UE Investissement direct étranger avec Mercosur (stocks)

Milliards Eur — UE25

Source: Eurostat (NewCronos)



5.4. L'UE et les Caraïbes

L'UE dans son ensemble a des liens historiques forts avec les Caraïbes; les États membres de l'Union entretiennent, eux aussi, d'étroites relations avec la région –



© Planos

plus particulièrement par le biais des DOM français⁽¹⁹⁾ et du lien spécial entre le Royaume-Uni et les Pays-Bas et les PTOM⁽²⁰⁾. La relation particulière entre l'UE et les Caraïbes provient, en plus des liens forgés entre l'UE et l'ALC dans le cadre de leur partenariat stratégique, du rôle important joué par les Caraïbes au sein du groupe des États ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) et de leur inclusion dans l'accord de Cotonou. Les conventions successives entre l'UE et les pays ACP ont offert aux Caraïbes un cadre consolidé de référence en matière de dialogue politique, de commerce et de coopération au développement.

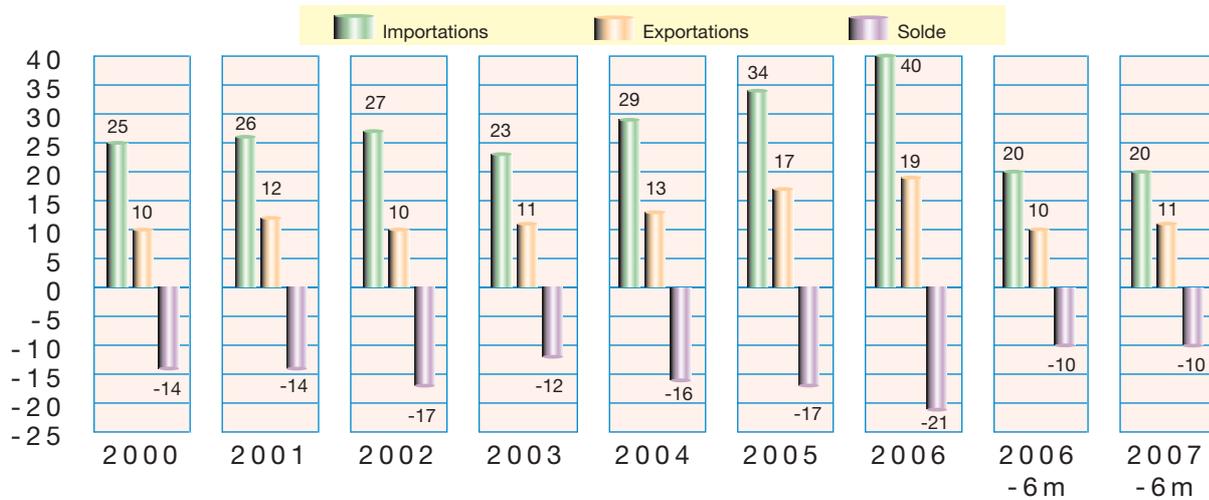
La stratégie de l'UE pour les Caraïbes s'articule autour d'une vision commune de l'avenir, fondée sur des valeurs partagées de longue date et sur l'optimisation des possibilités offertes par l'accord de Cotonou. Premièrement, l'UE a pour objectif général d'aider tous les pays de la région des Caraïbes à réaliser leurs propres objectifs de développement à long terme de manière autonome et durable, dans un climat de sécurité et de stabilité. Cette ambition inclut un soutien aux pays des Caraïbes décidés à rejoindre les rangs des pays développés d'ici à 2020, date d'expiration de l'actuel accord de Cotonou. Deuxièmement, la Commission a la conviction que le partenariat UE-Caraïbes peut apporter des réponses aux questions économiques et politiques d'intérêt mutuel (paix, lutte contre le trafic de stupéfiants, multilatéralisme, par exemple) à l'échelon international.

⁽¹⁹⁾ La France possède trois «départements d'Outre-mer» dans les Caraïbes, à savoir la Guadeloupe, la Guyane française et la Martinique. Comme les autres régions ultrapériphériques, les DOM font partie intégrante de l'UE.

⁽²⁰⁾ Les «pays et territoires d'Outre-mer» (PTOM) sont associés à la Communauté européenne depuis 1957. Actuellement au nombre de 21 et éparpillés à travers le monde, ils entretiennent des relations spéciales avec le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas et le Danemark. L'association vise à promouvoir le développement économique et social des pays et territoires d'Outre-mer, et à instaurer des relations économiques étroites entre eux et l'ensemble de la Communauté.

Commerce des Caraïbes avec le monde (excl. Commerce intra Caraïbes)

Milliards Eur
Source: FMI

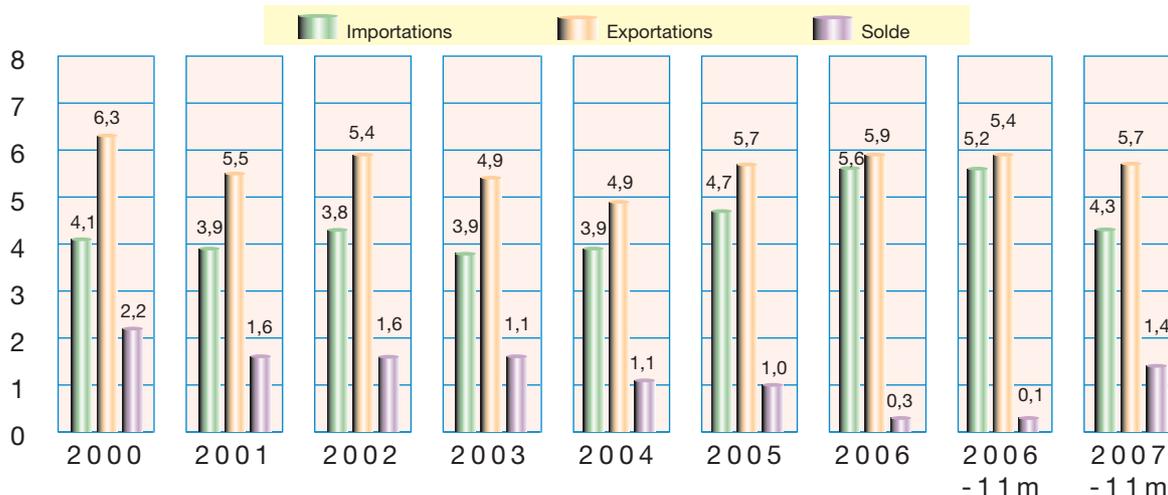


Exposition "27 capitales européennes", République Dominicaine

Commerce UE avec les Caraïbes

Milliards Eur — UE27

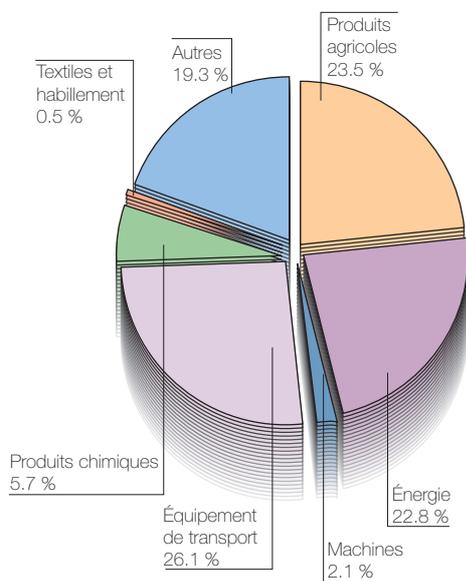
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Importations UE en provenance des Caraïbes (2006)

UE27

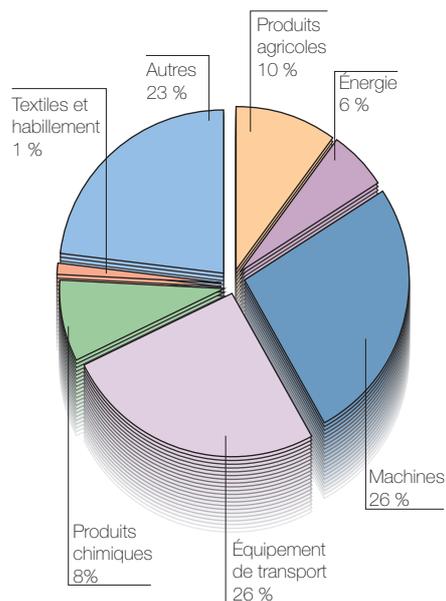
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Exportations UE vers les Caraïbes (2006)

UE27

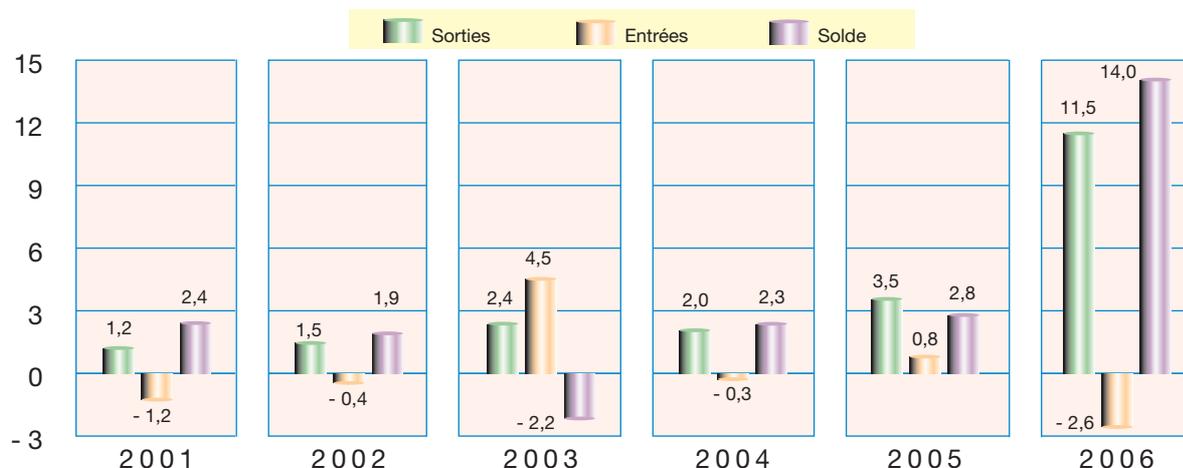
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



UE Investissement direct étranger avec les Caraïbes (flux)

Milliards Eur — UE25

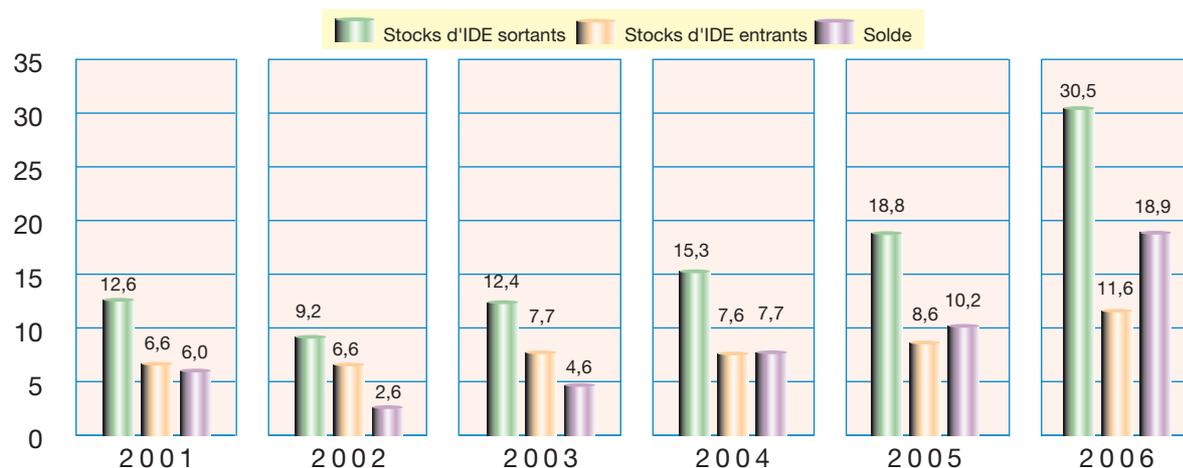
Source: Eurostat (NewCronos)



UE Investissement direct étranger avec les Caraïbes (stocks)

Milliards Eur — UE25

Source: Eurostat (NewCronos)



Instruments de coopération

Les Caraïbes se composent de petits États, insulaires pour la plupart, dont les économies ouvertes, mais fragiles, reposent généralement sur une gamme limitée de produits de base; ils se situent en outre dans une zone notoirement exposée aux catastrophes naturelles. Le caractère insulaire de la plupart des pays des Caraïbes est sans doute la principale entrave aux efforts d'intégration déployés dans la région, sans compter son impact négatif sur le coût de l'énergie, sur les transports, les communications et les échanges commerciaux. Les instruments communautaires de coopération avec les Caraïbes revêtent dès lors une importance déterminante. L'UE est, depuis 1975, le premier bailleur de fonds de la région des Caraïbes, les instruments principalement utilisés

étant les programmes indicatifs nationaux et les programmes indicatifs régionaux au titre des fonds européens de développement (FED) successifs. Les Caraïbes ont bénéficié en outre d'un large éventail d'autres instruments tels que le Sysmin, Stabex, Flex, le CSA (voir plus loin), etc. L'ensemble de ces instruments ont représenté, au cours des vingt dernières années (6^e au 9^e FED), un total de 2,7 milliards d'euros environ. La programmation des fonds dans le cadre du 10^e FED (2008-2013) est en cours (voir le point 2.2). Le nouveau cycle de programmation affecte des capitaux frais aux Caraïbes pour un montant de 760 millions d'euros (soit quelque 31 euros par habitant) plus la possibilité d'une allocation supplémentaire liée à la gouvernance pouvant aller jusqu'à 25%.

Programmes spéciaux concernant les bananes, le sucre et le riz

Un Cadre Spécial d'Assistance (CSA) a été instauré en 1999 pour améliorer la compétitivité et favoriser la diversification du secteur de la banane. En 2008, au terme du CSA, les Caraïbes auront reçu un montant total de 270 millions d'euros environ, soit plus de 73% de la valeur totale du cadre en question.

Un nouveau régime commercial pour le sucre est entré en vigueur le 28 février 2006. La CE finance, au titre des «mesures d'accompagnement en faveur des pays signataires du protocole sur le sucre», des actions visant à améliorer la compétitivité de l'industrie du sucre, à promouvoir la diversification et à atténuer les répercussions sociales de la modification du régime commercial dans six pays des Caraïbes (Jamaïque, Belize, Barbade, Trinidad-et-Tobago, Saint-Christophe-et-Niévès et Guyana). Des montants de 19,4 millions d'euros – soit près de 50% du total des fonds – ont été mis à la disposition de ces six pays au titre du budget 2006. Bien que les décisions finales soient encore attendues en ce qui concerne les fonds mis à disposition pour la période 2007-2010, le montant total de l'aide aux Caraïbes devrait être de l'ordre de 345 millions d'euros pour la période 2006-2010. À l'expiration de cette dernière, et sur la base d'une évaluation à mi-parcours des mesures d'accompagnement susmentionnées, des fonds supplémentaires seront alloués pour la période 2011-2013, qui marquera la fin de la phase de transition.

La Commission a mis sur pied un programme d'aide sectorielle d'une valeur de 24 millions d'euros pour aider l'industrie du riz des pays ACP des Caraïbes à améliorer sa compétitivité. Ce programme vient à échéance le 30 septembre 2008.

Accords sur le commerce et le développement

L'UE est le deuxième partenaire commercial de la région derrière les États-Unis. Le volume des échanges avec l'Union a atteint 9,1 milliards d'euros en 2006, année au cours de laquelle les importations de l'UE ont été supérieures (614 millions d'euros) à ses exportations vers les Caraïbes (614 millions d'euros). Les principales importations en Europe en provenance des Caraïbes sont le matériel de transport, l'énergie (minerais) et les produits agricoles; les produits d'exportation de l'UE sont le matériel de transport, les machines électriques/non électriques et les produits agricoles. Un peu plus de 1% des IDE européens ont été investis dans les pays des Caraïbes en 2005, totalisant quelque 0,7% du total des stocks d'IDE de l'UE. Le nouvel Accord de Partenariat Économique (APE) devrait doper les échanges et les investissements entre les deux régions.

La Communauté négocie depuis 2004 la conclusion d'un APE avec le Forum des États ACP des Caraïbes (CARIFORUM). L'APE a pour but de promouvoir le développement régional au travers du commerce, de l'investissement et de l'intégration régionale. Il couvre les échanges de biens et de services, les investissements et tous les aspects liés au commerce, parmi lesquels la propriété intellectuelle et l'environnement. Le caractère novateur de l'APE réside dans le fait que les dispositions en matière de coopération au développement font partie intégrante de l'accord de libre-échange, afin de garantir la capacité des États des Caraïbes de relever les nouveaux défis et de tirer pleinement parti des avantages offerts par l'accord.

Le régime commercial antérieur, relevant de l'accord de Cotonou, est venu à expiration le 31 décembre 2007. La Communauté a proposé en 2007 un accès en franchise totale de droits et sans contingents en vertu de l'APE – ce qui implique une libéralisation supplémentaire significative, y compris pour des produits sensibles tels que les bananes. Une période transitoire de deux ans est prévue pour la libéralisation intégrale du riz, et de sept ans dans le cas du sucre. Les modalités actuelles au titre du protocole sur le sucre viennent à échéance le 1^{er} octobre 2009. Le rhum continuera d'être libéralisé. En ce qui concerne la libéralisation du côté des Caraïbes, un processus par étape de 3 à 25 ans est prévu avant que les marchandises communautaires puissent entrer en franchise sur les marchés de la région. Une série de produits particulièrement sensibles resteront exclus de cette libéralisation. Cette approche atteste du caractère asymétrique de l'APE, et plus spécifiquement de la reconnaissance d'un écart entre les deux régions en termes de niveau de développement.

Accord constructif et dialogue avec Cuba

Cuba est le seul pays des Caraïbes à ne pas avoir conclu d'accord de coopération avec l'UE. Le pays a été admis dans le groupe ACP en 2000, bien qu'il n'ait pas signé l'accord de Cotonou. Cuba est membre du CARIFORUM depuis octobre 2001, et il a signé avec la CARICOM un accord de portée partielle en matière de libre-échange.

Dans les conclusions du Conseil du 18 juin 2007, l'UE a déclaré «qu'elle serait disposée à reprendre un dialogue politique global et ouvert avec les autorités cubaines sur tous les sujets d'intérêt mutuel. Ce dialogue devrait concerner l'intégralité des domaines potentiels de coopération, incluant tant les questions politiques et des droits de l'homme que les sujets économiques, scientifiques et culturels. Il devrait s'engager sur une base réciproque et non discriminatoire.»

Depuis le début de la coopération avec Cuba en 1993, la Commission a financé des mesures d'assistance pour un montant de près de 145 millions d'euros, dont la plus grande partie (90 millions) sous la forme d'aide humanitaire. En 2000, la Commission a décidé de supprimer progressivement cette aide pour donner la priorité à des projets visant à promouvoir la réforme économique et le développement de la société civile.

Depuis août 2003 Cuba refuse toute aide bilatérale en provenance des États membres de l'UE et de la Commission européenne. Son gouvernement n'accepte que l'aide indirecte, c'est-à-dire fournie par l'intermédiaire d'ONG, de fondations, d'agences des Nations unies et d'autorités locales ou régionales, sous réserve, toutefois, de restrictions strictes en matière de visibilité et de suivi sur le terrain.

Enfin, sur le plan commercial, l'UE est le principal partenaire de Cuba avec un tiers de l'ensemble des échanges, près de la moitié des investissements directs étrangers et plus de la moitié des touristes.

5.5. L'UE et le Mexique

Le Mexique a été le premier pays d'Amérique latine à signer un accord de partenariat avec l'UE. L'Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération UE-Mexique signé en 1997 et entré en vigueur en 2000, a conduit à un renforcement considérable des relations bilatérales entre l'UE et le Mexique. Il témoigne de l'importance du Mexique sur la scène internationale et se fonde sur des valeurs communes telles que la démocratie et les droits de l'homme.



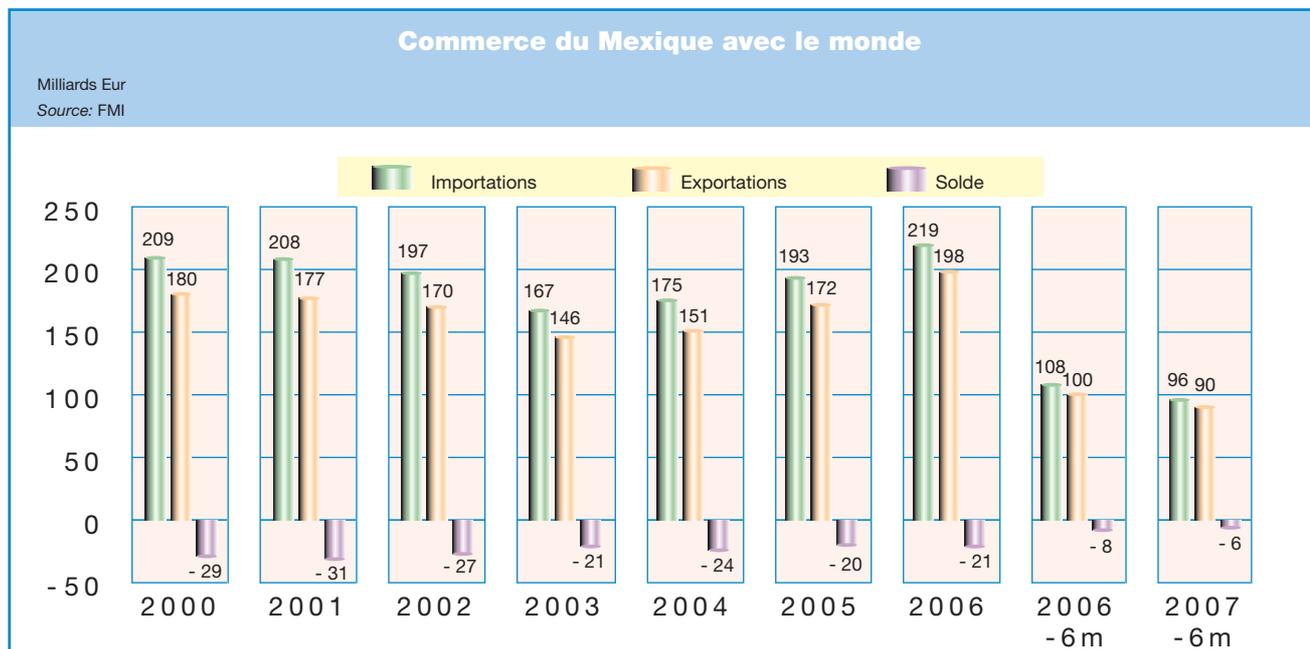
© Gouvernement du Mexique

Quezalcoatl, Mexique.

L'accord régit toutes les relations entre l'UE et le Mexique, y compris un dialogue politique régulier à haut niveau.

L'accord institue une zone de libre-échange qui inscrit les relations commerciales entre l'UE et le Mexique dans un cadre préférentiel, et qui a favorisé leurs liens économiques bilatéraux. L'accord de libre-échange a engendré une croissance significative du commerce bilatéral et a joué un rôle catalyseur en ce qui concerne les flux d'investissements.

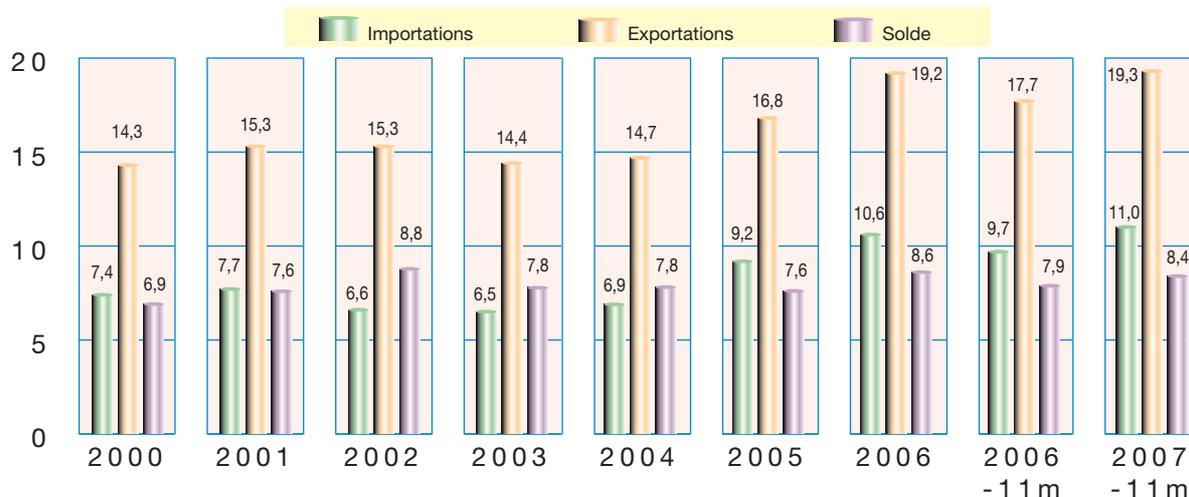
L'accord a également créé les conditions de mise en place de toute une série d'actions de coopération destinées à soutenir le Mexique dans des domaines tels que la cohésion sociale, la justice et les droits de l'homme, le développement économique durable, l'éducation et la culture, et les sciences et les technologies.



Commerce UE avec le Mexique

Milliards Eur — UE27

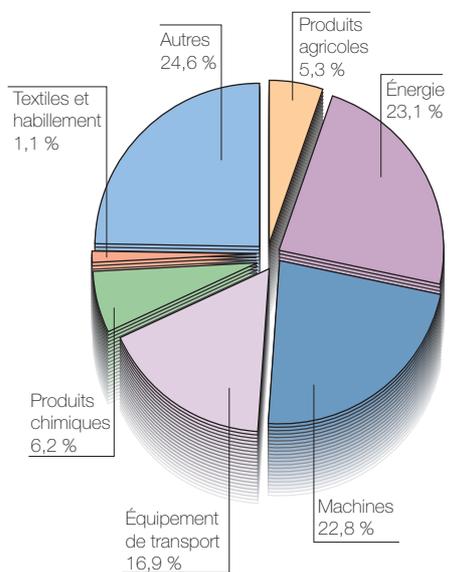
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Importations UE en provenance du Mexique (2006)

UE27

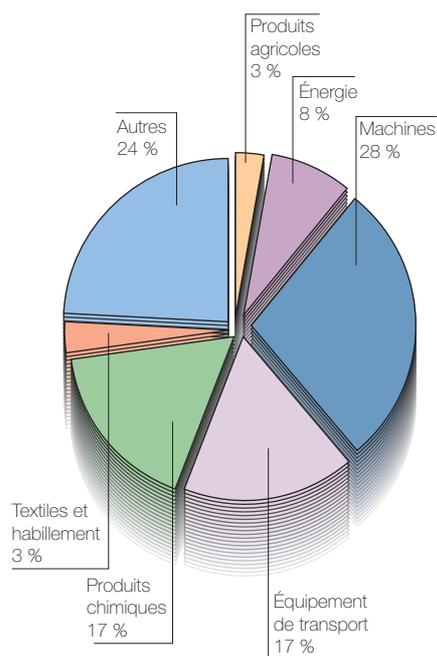
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Exportations UE vers le Mexique (2006)

UE27

Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)





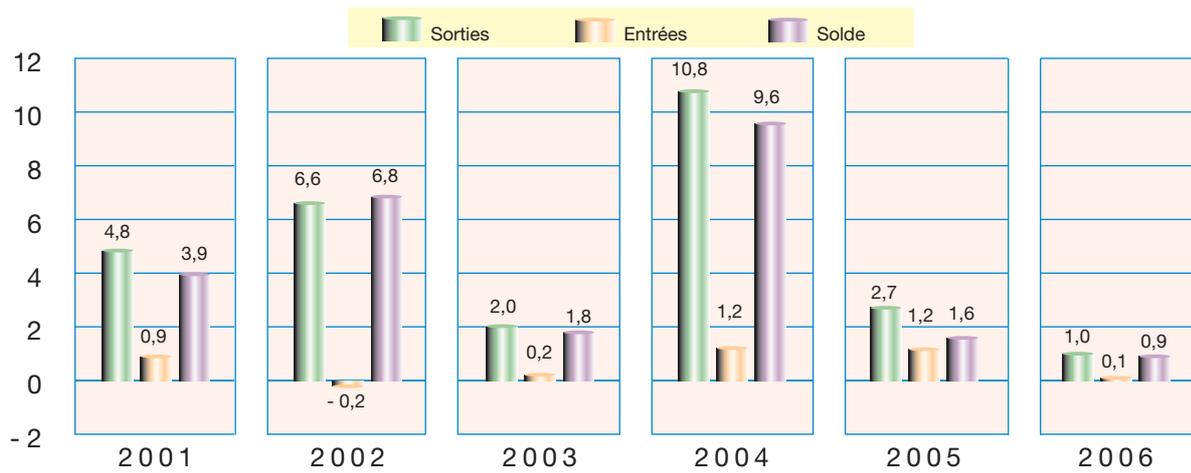
© Marc Livière

Mexico.

UE Investissement direct étranger avec le Mexique (flux)

Milliards Eur — UE25

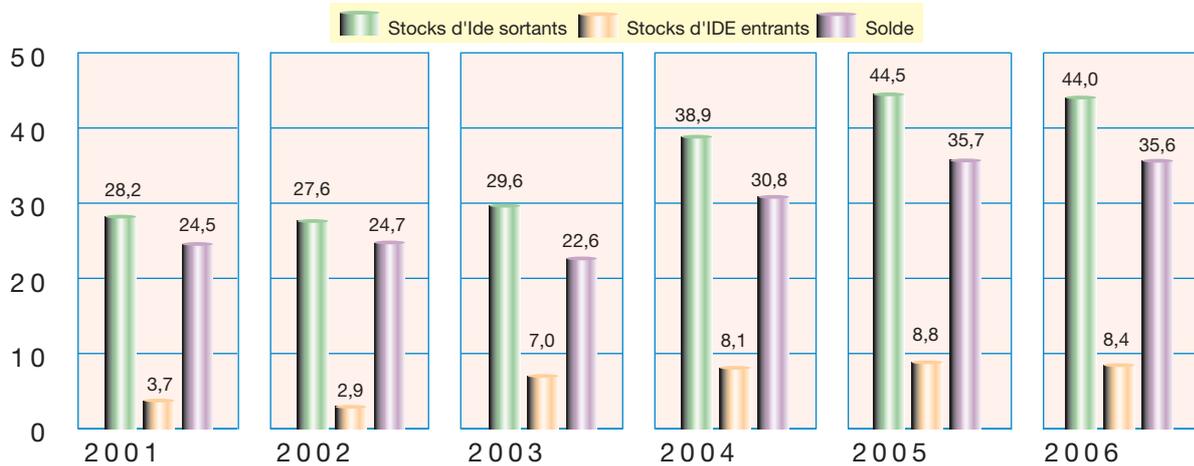
Source: Eurostat (NewCronos)



UE Investissement direct étranger avec le Mexique (stocks)

Milliards Eur — UE25

Source: Eurostat (NewCronos)



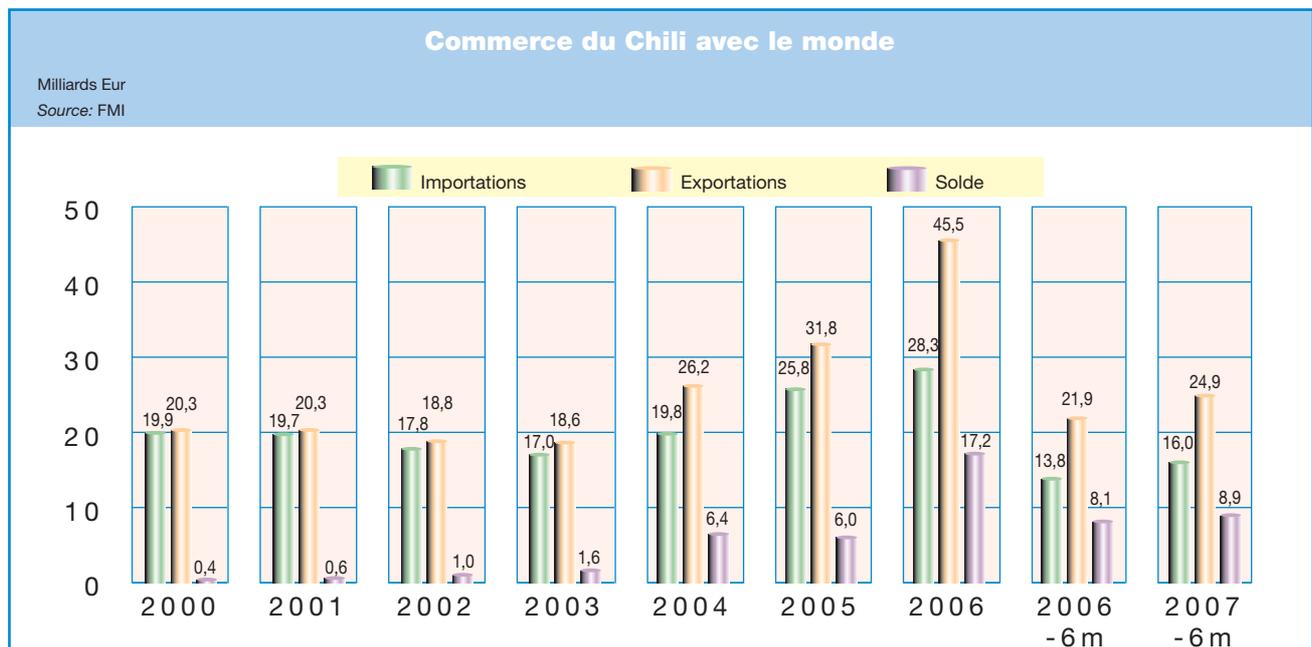
5.6. L'Union européenne et le Chili

L'Accord d'Association signé entre l'UE et le Chili en 2002 est entré en vigueur en 2005 après avoir été ratifié par tous les États membres. Cet accord ambitieux et véritablement novateur a donné son impulsion à un partenariat stratégique qui repose sur trois piliers: le dialogue politique, le commerce et la coopération au développement.



© Pedro Vial

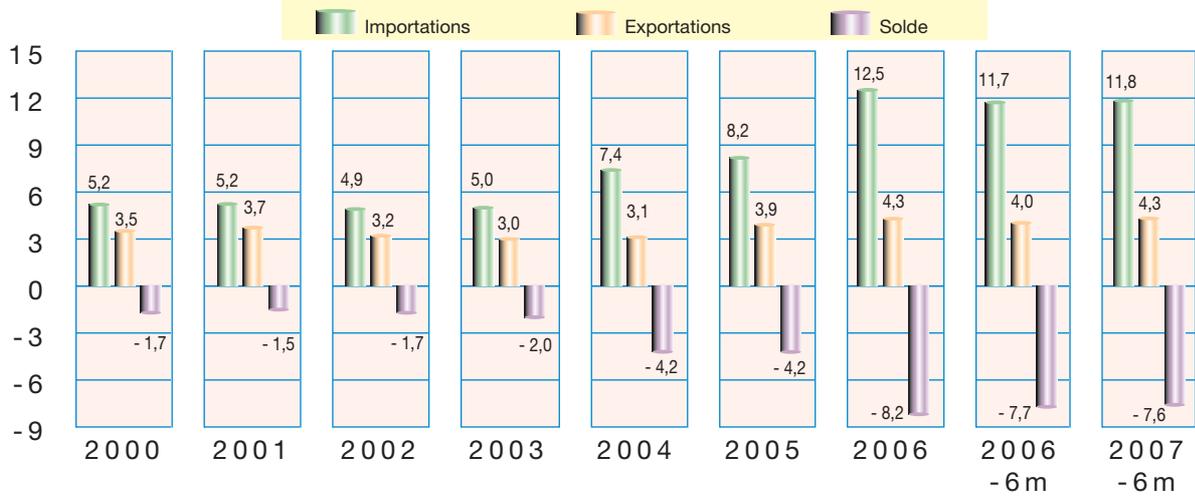
Santiago de Chile



Commerce UE avec le Chili

Milliards Eur — UE27

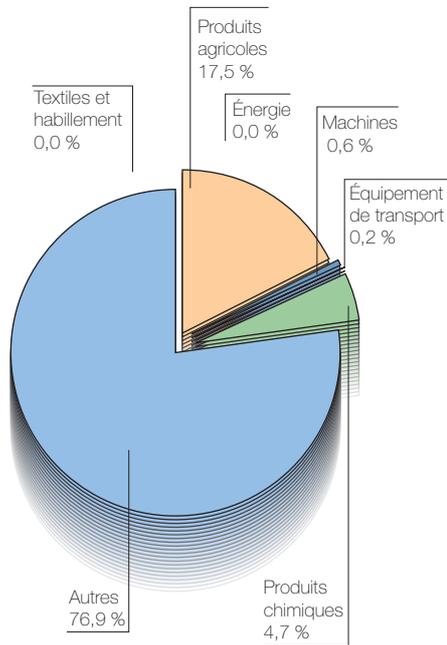
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Importations UE en provenance du Chili (2006)

UE27

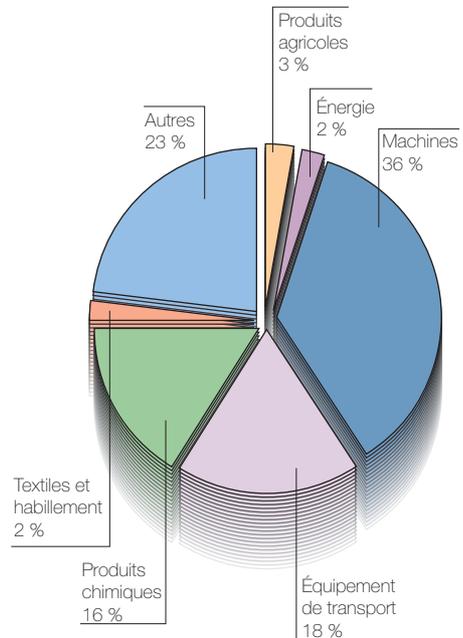
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



Exportations UE vers le Chili (2006)

UE27

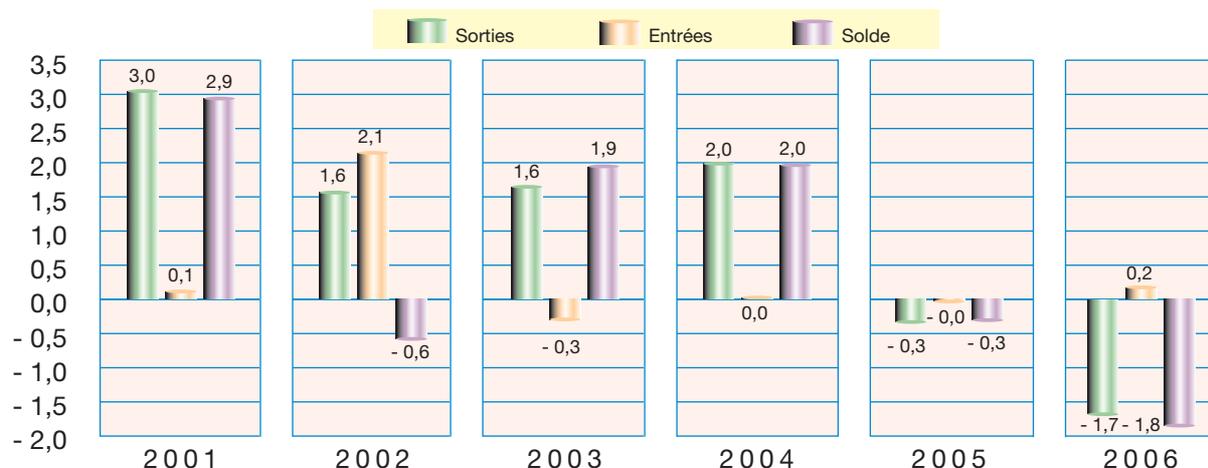
Source: Eurostat (Comext, régime statistique 4)



UE Investissement direct étranger avec le Chili (flux)

Milliards Eur — UE25

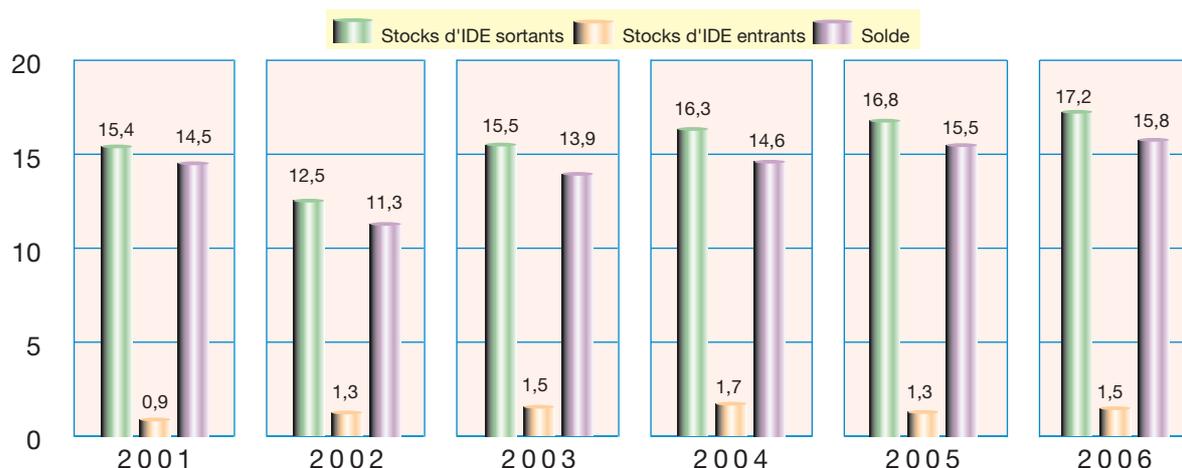
Source: Eurostat (NewCronos)



UE Investissement direct étranger avec le Chili (stocks)

Milliards Eur — UE25

Source: Eurostat (NewCronos)



Un dialogue politique fort

L'accord prévoit, dans le domaine politique, le renforcement du dialogue entre l'UE et le Chili. Des réunions consacrées au dialogue politique ont régulièrement eu lieu entre l'UE et le Chili depuis 2003 au niveau présidentiel, ministériel et des hauts fonctionnaires. Un large éventail de questions ont été abordées lors de ces dialogues, depuis la mise en œuvre de l'Accord d'Association et la situation politique, économique et sociale en Amérique latine jusqu'à la Cour Pénale Internationale et la participation du Chili à diverses missions de paix sous le drapeau des Nations unies et de l'UE.

Coopération au développement durable

En ce qui concerne la coopération, le nouveau document de stratégie 2007-2013 pour le Chili propose trois secteurs prioritaires d'intervention, avec une allocation indicative globale de 41 millions d'euros: la cohésion sociale, l'enseignement supérieur, et l'innovation et la compétitivité. Le Chili et l'UE ont signé par ailleurs, en 2002, un accord dans le domaine des sciences et de la technologie. En 2005, l'UE et le Chili ont conclu un accord horizontal dans le domaine du transport aérien, qui assure la compatibilité de tous les accords bilatéraux sur les services aériens avec le droit communautaire. Le Chili a été le premier pays au monde à signer un accord de ce type.

Une zone de libre-échange innovatrice et ambitieuse

En ce qui concerne le commerce, l'accord institue une libéralisation progressive et réciproque des biens durant une période transitoire ne dépassant pas 10 ans et aboutissant à la libéralisation complète de 97% des échanges bilatéraux. L'UE est non seulement le premier partenaire commercial du Chili, mais également son principal investisseur étranger. Les flux d'échanges entre l'UE et le Chili ont enregistré une hausse impressionnante depuis l'entrée en vigueur du volet commercial de l'accord d'association, puisque le volume total du commerce de biens a plus que doublé au cours des quatre dernières années.

Approfondissement des relations UE-Chili – les dialogues sectoriels

L'enjeu principal est désormais d'approfondir et d'élargir nos relations. C'est dans cet esprit que l'UE et le Chili ont initié en 2005 des dialogues sectoriels dans deux domaines d'intérêt mutuel: la politique de l'éducation et la politique sociale. En septembre 2007, l'UE et le Chili ont tenu un Forum régional UE-Amérique latine et Caraïbes sur la cohésion sociale, à Santiago; cet évènement préparatoire au sommet de Lima a été l'occasion de développer davantage le dialogue birégional et la collaboration sur des questions sociales qui revêtent une importance clé pour les deux régions.

5.7. L'UE et le Brésil



Sommet UE-Brésil, Lisbonne, juillet 2007

Les relations entre l'UE et le Brésil sont régies par l'accord cadre de coopération CE-Brésil de 1992 et par l'accord cadre de coopération UE-Mercosur de 1995. La relation a considérablement évolué au fil des années pour arriver à la mise en place d'un dialogue politique et de plusieurs dialogues sectoriels (environnement, société de l'information, transport maritime, recherche et développement) et, en définitive, à la création d'un partenariat stratégique lors du premier sommet UE-Brésil, tenu à Lisbonne le 4 juillet 2007. Cette nouvelle relation confère désormais au Brésil, à la région du Mercosur et à l'Amérique du Sud une place importante sur l'échiquier politique de l'UE.

Le partenariat stratégique vise à unir les efforts en vue de trouver des réponses à des préoccupations et des

questions d'intérêt commun à l'échelon mondial, régional et bilatéral. Les thèmes au cœur du nouveau partenariat sont: un véritable multilatéralisme, l'environnement (y compris la problématique du changement climatique), l'énergie durable, la lutte contre la pauvreté, le processus d'intégration du Mercosur; et la stabilité et la prospérité de l'Amérique latine. L'UE a défini ses ambitions concernant le nouveau partenariat dans la première communication de la Commission sur le Brésil (COM (2007) 281 du 30 mai 2007).

Le Brésil fait preuve aussi d'un engagement déterminé envers la coopération au développement avec l'UE, mettant l'accent sur des actions axées sur le resserrement des relations bilatérales et sur la promotion du développement durable.

6. Aide humanitaire de l'UE en faveur de l'Amérique latine et des Caraïbes



© CE/ECHO/François Duboc.

Tremblement de terre à Pisco, district Tupac Amaru, centre de secours TSF 2007

6.1. Solidarité européenne avec les victimes de catastrophes

La Commission européenne finance depuis 1992 des opérations de secours aux victimes de catastrophes naturelles ou provoquées par l'activité humaine en dehors de l'Union européenne. La direction générale de l'aide humanitaire – DG ECHO – met cette aide à la disposition des populations touchées de manière directe et neutre, indépendamment de leur race, de leur origine ethnique, de leur religion, de leur sexe ou de leur appartenance politique. ECHO travaille avec plus de 200 partenaires de mise en œuvre (ONG européennes, mouve-

ment de la Croix-Rouge, agences des Nations unies et autres organisations internationales) pour financer des projets humanitaires et exprimer la solidarité européenne avec les victimes de catastrophes.

Ces dernières années, la part la plus importante du budget ECHO réservé à l'Amérique latine et aux Caraïbes a servi à répondre aux besoins humanitaires importants des personnes déplacées de force à l'intérieur de la **Colombie**. Plus de 3,9 millions de personnes ont été obligées de quitter leurs foyers en raison du conflit armé interne qui sévit dans le pays⁽²¹⁾, lequel a provoqué le déplacement annuel de 200 000 personnes supplé-

⁽²¹⁾ CODHES (Consultoría para los derechos humanos y el desplazamiento, ONG colombienne)

mentaires au cours des quelques dernières années. Les personnes déplacées à l'intérieur du territoire (IDP) et les Colombiens qui ont fui vers les pays voisins⁽²²⁾ ont besoin d'assistance, et plus spécifiquement d'une protection, de nourriture, d'eau, d'installations sanitaires et d'abris. La Commission a consacré depuis 1993 plus de 100 millions d'euros à l'aide humanitaire aux IDP et autres groupes vulnérables victimes du conflit, dont 24 millions d'euros pour la seule période 2006-2007.

ECHO a également financé des secours aux victimes d'une série de **catastrophes naturelles** qui ont frappé la région en 2006 et 2007. En **Amérique du Sud**, un total de 15 millions d'euros a été affecté, au cours de cette période, à l'aide aux victimes du tremblement de terre survenu le 15 août 2007 au Pérou et aux victimes du froid extrême; et à l'amélioration de la situation humanitaire de communautés touchées par la sécheresse et les feux de friches au Paraguay, et par des inondations en Bolivie, en Colombie et en Équateur. En **Amérique Centrale**, une assistance a été apportée à la population victime de l'ouragan Félix en 2007 au Nicaragua, ainsi que pour répondre aux besoins humanitaires des habitants d'El Salvador et du Guatemala dont les moyens de subsistance étaient mis en péril par l'ouragan Stan. Un total de 10,6 millions d'euros d'aide humanitaire a été alloué à l'Amérique centrale en 2006 et 2007.

Les ouragans, les tempêtes tropicales et les crues ont également requis l'intervention d'ECHO dans les **Caraïbes** en 2006 et 2007, afin de soulager des populations au Belize, en Dominique, en République dominicaine, à Grenade, au Guyana, en Haïti, en Jamaïque, à Sainte-Lucie et au Suriname. En ce qui concerne les Caraïbes, plus de 10,8 millions d'euros ont été alloués à des communautés victimes de catastrophes, y compris une aide d'urgence pour sauvegarder les moyens de subsistance de milliers de personnes vivant dans une extrême pauvreté en Haïti, dont la situation est encore aggravée par des catastrophes naturelles récurrentes. Par ailleurs, en 2006 ECHO a mis un million d'euros à la disposition de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour renforcer la capacité de réaction dans la région des Caraïbes.

Outre ce qui précède, une somme de plus de 5 millions d'euros a été allouée à des opérations d'aide alimentaire et de sécurité alimentaire en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Des actions complémentaires de reconstruction et d'atténuation sont également financées au titre des réserves du Fonds européen de développement; par exemple, en 2007 après le passage de l'ouragan Dean en Ja-

maïque et de la tempête tropicale Noël sur l'île d'Hispaniola.

6.2. Préparation aux catastrophes



Capotillo, Saint Domingue 2006

Étant donné le caractère récurrent des catastrophes naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes, chacune des trois sous-régions est couverte par un plan d'action spécifique du programme de préparation aux catastrophes – DIPECHO – d'ECHO. Adoptant une approche basée sur les communautés vivant dans les régions les plus exposées aux catastrophes, le programme DIPECHO vise à renforcer les capacités des personnes à risque de réagir, de se préparer et de se protéger face aux catastrophes naturelles, de manière à sauver des vies et à limiter les pertes économiques. Les actions financées concernent la sensibilisation et la formation, le renforcement des capacités locales de réaction, les systèmes d'alerte précoce et des travaux d'atténuation à petite échelle. De 2006 à 2007, les activités DIPECHO ont mobilisé un total de 26 millions d'euros en Amérique latine et aux Caraïbes.

⁽²²⁾ Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés estime à plus de 400 000 le nombre de Colombiens qui ont besoin de protection dans les pays voisins (Équateur, Venezuela et Panama).

7. Conclusion

Le partenariat stratégique UE-Amérique latine et Caraïbes veut non seulement instaurer un dialogue politique régulier à haut niveau, mais également créer des forums de discussion offrant aux différentes parties concernées l'occasion d'exprimer leurs points de vue respectifs. Cette approche est à l'origine d'une coopération fructueuse et de progrès considérables dans la promotion de la démocratie et de l'intégration régionale.

Depuis le premier sommet, tenu à Rio de Janeiro en 1999, le processus des sommets UE-ALC a joué un rôle

déterminant dans la consolidation du partenariat stratégique entre les deux régions. En renforçant la dimension multilatérale de toute une série de problématiques mondiales, il a contribué en outre à promouvoir la paix, la stabilité et le respect du droit international. Le sommet de Lima, prévu en mai 2008, offre une nouvelle occasion de débattre des nombreux intérêts communs, de définir des objectifs mutuels et de tracer une voie sur laquelle s'engager ensemble.



Commission européenne

**Le partenariat stratégique entre l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes:
un engagement commun**

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

2008 — 48 p. — 29.7 X 21 cm

ISBN 978-92-79-06423-4

Comment vous procurer les publications de l'Union européenne?

Vous trouverez les publications de l'Office des publications disponibles à la vente sur le site de l'EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu/>), où vous pourrez passer commande auprès du bureau de vente de votre choix.

Vous pouvez également demander la liste des points de vente de notre réseau mondial par télécopie au (352) 29 29-42758.

